



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Inf.3
21 juillet 2017

Français

Original: Anglais

12^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 10.1 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA 45^e RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

(Bonn, Allemagne, 9 – 10 novembre 2016)

45^e Réunion du Comité permanent
Bonn, Allemagne, 9 - 10 novembre 2016

Projet de rapport

Allocutions d'ouverture et questions d'organisation

1. Allocutions d'ouverture et présentations

1. Le Président, Øystein Størkersen (Norvège), souhaite la bienvenue aux participants à la 45^e réunion du Comité permanent de la CMS, son dernier rassemblement intersession avant la 12^e session de la Conférence des Parties (COP12) qui se tiendra à Manille en octobre 2017.

2. Le récent rapport publié par le Fonds mondial pour la nature (WWF) indique que les populations d'oiseaux et de mammifères ont diminué de deux tiers depuis les années 1970, ce qui montre que la Convention est plus que jamais nécessaire. Il est essentiel de renverser cette tendance et, pour ce faire, les politiciens doivent être persuadés de la nécessité d'accorder une plus grande priorité à la conservation. Nombreux sont ceux qui, à travers le monde, sont déterminés à promouvoir la cause de la conservation, notamment en Chine, où le Secrétaire exécutif s'est rendu récemment.

3. Les moyens de rendre la CMS plus pertinente pour les gouvernements ont été discutés par le Groupe de travail sur le Plan stratégique (SPWG - *Strategic Plan Working Group*) au cours des deux derniers jours. Un des moyens évoqués est la coopération à travers d'autres agences des Nations Unies. La CMS ne peut pas tout traiter à elle seule et doit aussi coopérer avec la société civile et les ONG. Il est également nécessaire d'influencer le secteur des entreprises, car il peut lui aussi affecter les politiques et les politiciens.

4. De nombreux facteurs portent préjudice à l'environnement, tels que la surpêche et l'abattage illégal des espèces sauvages. Et il faut dès à présent s'attaquer à ces problèmes. La CMS, sous la direction de Bradnee Chambers, évolue dans la bonne direction, mais elle doit affiner ses messages et être novatrice ; elle ne peut pas adopter une attitude « *business as usual* ».

5. Le Président remercie tous ceux qui lui ont manifesté leur sympathie après la mort tragique de son fils.

6. Le Secrétaire exécutif félicite le Président pour son dévouement à la Convention, saluant son engagement continu malgré la tristesse des événements récents.

7. La présente réunion est importante, car elle constitue la dernière occasion pour le Comité permanent de discuter en face à face avant la COP12 à Manille. La CMS et les autres conventions relatives à la biodiversité peuvent jouer un rôle déterminant et doivent s'efforcer d'atteindre leurs objectifs qui sont notamment de désigner 17 % des sites terrestres et 10 % des habitats côtiers en tant qu'aires protégées, réduire l'acidification, stopper le changement climatique et éliminer progressivement les subventions perverses en faveur de la pêche non durable et de l'utilisation de combustibles fossiles.

8. La situation n'est pas sans espoir et il existe un élan positif. Les décideurs accordent davantage d'attention à la crise qui touche les espèces sauvages et, lors du récent Congrès mondial de la nature de l'UICN à Hawaii (États-Unis), de nouvelles alliances se sont forgées et des résultats encourageants ont été présentés. La CITES a également tenu sa plus grande Conférence, et sans doute la meilleure, et a réalisé de grands progrès pour de nombreuses espèces, dont certaines également inscrites aux annexes de la CMS. La COP12 de la CMS peut s'appuyer sur ces avancées. La CMS a eu une semaine chargée juste avant le Comité permanent, le SPWG s'est réuni et a poursuivi ses travaux sur l'élaboration du Guide d'accompagnement qui

contiendra des orientations concrètes sur la façon d'appliquer le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS - *Strategic Plan for Migratory Species*) adopté à la COP11 et de veiller à ce que la conservation des espèces migratrices soit intégrée dans les politiques générales. De bons progrès ont également été réalisés dans la définition d'options pour un éventuel mécanisme de révision de la Convention.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion

2.1 Ordre du jour provisoire et documents

9. Le Secrétaire exécutif informe les participants que deux cérémonies auront lieu concernant la signature d'accords de partenariat avec deux ONG (voir le point 22 de l'ordre du jour). Deux autres documents d'information ([UNEP/CMS/StC45/Inf.2](#) et [Inf.3](#)) ont également été soumis, le premier portant sur la récente Conférence des Parties à la CITES (CoP17) et le second soumis par l'Ouganda sur le lion d'Afrique (*Panthera leo*).

2.2 Ordre du jour annoté et programme de la réunion

10. Le Président souligne que le programme figure dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc 2.2 Rev.1](#).

11. Sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus, l'ordre du jour et le programme de la réunion sont adoptés tels qu'ils sont présentés.

3. Règlement intérieur

12. Le Président informe l'assistance que le [règlement intérieur](#) adopté lors de la réunion précédente restera en vigueur à moins qu'il n'y ait des demandes de modifications.

13. Nopasika Malta Qwathekana (Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud a plusieurs amendements à proposer, y compris des dispositions concernant les droits de vote du pays présidant le Comité. Afin de permettre à la réunion de suivre son ordre du jour, elle n'a pas l'intention de présenter ces changements dès à présent, mais soulèvera à nouveau cette question ultérieurement.

14. François Lamarque (France), s'exprimant au nom de tous les pays francophones, souligne que certains documents n'ont été disponibles en français que très tardivement, et que cela a rendu la consultation interne plus difficile.

15. Le Président prend note des commentaires de l'Afrique du Sud et de la France. Toute proposition d'amendement du règlement intérieur par l'Afrique du Sud sera considérée lors de sa présentation.

16. Le Secrétaire exécutif regrette que certains documents n'aient été disponibles que tardivement. Le Secrétariat s'est efforcé de veiller à ce que les documents soient prêts en temps voulu dans les trois langues. La traduction de trois des plus longs textes soumis a notamment pris du retard.

17. Comme aucun changement n'est demandé, le règlement intérieur utilisé lors de la réunion précédente continuera à s'appliquer.

4. Adoption du rapport des réunions du Comité permanent de la CMS

4.1 44^e réunion du Comité permanent

18. Le projet de rapport a été distribué après la réunion et les commentaires reçus ont été incorporés dans le projet final. Aucun nouvel amendement n'est proposé, le [projet de rapport](#) est adopté.

Rapports

5. Dépositaire

19. Présentant le document [UNEP/CMS/StC45/Doc 5](#), Gerhard Adams (Allemagne) expose le rapport au nom du Dépositaire, annonçant que, depuis la précédente réunion du Comité permanent, deux nouveaux pays sont devenus Parties à la Convention, à savoir les Émirats arabes unis et l'Irak, ce qui porte le total à 124. Il note avec plaisir que les Émirats arabes unis participent à la réunion en qualité d'observateur.

20. L'Allemagne continue d'essayer de recruter de nouveaux membres à travers son Ministère des affaires étrangères et ses ambassades à l'étranger, et accueillerait favorablement l'assistance d'autres Parties. La récente visite du Secrétaire exécutif en Chine est également une initiative positive.

21. Il est pris note du rapport du Dépositaire.

6. Comité permanent

6.1 Membres du Comité permanent

22. Le Président note que des rapports ont été reçus de toutes les régions. Il demande aux représentants régionaux de mentionner à leur tour des faits marquants ou de porter des informations supplémentaires à l'attention de la réunion.

23. Gina Cuza Jones (Costa Rica), pour l'Amérique centrale, mentionne que la deuxième Réunion des Signataires du MdE requins a eu lieu à San José en février 2016. Jusqu'à présent, le Costa Rica est le seul Signataire de la région d'Amérique centrale, mais il est attendu que Panama signe sous peu. Le Portugal ainsi que sept organisations partenaires ont signé le MdE lors d'une cérémonie au cours de la Réunion des Signataires.

24. Les gouvernements de la région apportent leur soutien et encouragent les activités de suivi et de renforcement des capacités menées pour compléter les efforts des ONG. La participation de la société civile n'est peut-être pas si bien organisée dans la région, mais une coopération constructive est possible et devrait être davantage stimulée. Il existe aussi des exemples d'initiatives stratégiques et transfrontalières impliquant le Costa Rica, le Panama et le Honduras. La législation et l'infrastructure institutionnelle sont en cours d'amélioration. La plupart des pays de la région sont des Parties à la Convention de Ramsar et à la CITES, et la législation sous-jacente pour l'application de ces instruments aide également les espèces inscrites aux annexes de la CMS.

25. Le Président remercie le Costa Rica d'avoir accueilli la Réunion des Signataires du MdE Requins.

26. M. Lamarque (France) souligne que les consultations au sein de la région ont été rendues plus difficiles car, dans de nombreux cas, les adresses de courrier électronique figurant dans la liste des Points focaux nationaux ne sont plus valables. La communication d'information varie considérablement en quantité et en qualité, ce qui rend plus difficile la compilation du rapport régional. Il s'interroge sur l'utilité des rapports régionaux et suggère qu'ils pourraient être améliorés si un modèle indiquant les informations à inclure était fourni.

27. Le Secrétaire exécutif déclare que la France a rappelé aux Parties leur devoir d'informer le Secrétariat de tout changement de personnel et de coordonnées afin que ces informations puissent être actualisées. Il ajoute que les rapports régionaux sont destinés à être présentés au Comité permanent, mais qu'il ne s'agit pas d'une exigence formelle.

28. M. Lamarque ajoute que la plate-forme européenne sur la gestion des oies constitue un développement notable récemment mis en place sous les auspices de l'AEWA. La déclaration publiée à la fin de la réunion intergouvernementale tenue les 11 et 12 mai 2016 à Paris est disponible [ici](#).

29. Volodymyr Domashlinets (Ukraine) déclare que la CoP17 de la CITES a pris des décisions concernant les espèces de dauphins inscrites aux annexes de la CMS et les initiatives menées en vertu de l'ACCOBAMS sur l'élevage en captivité. Plus de détails sont disponibles sur le [site Web de la CITES](#).

30. Narelle Montgomery (Australie), faisant rapport au nom de l'Océanie, déclare que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux assisté au Comité consultatif de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels au Chili en mai 2016. La Nouvelle-Zélande a accepté d'accueillir la prochaine réunion. Le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) a déclaré que 2016-2017 serait l'Année de la Baleine dans le Pacifique et une exposition d'art en relation avec cette célébration débutera en mars 2017.

31. Plusieurs Signataires de la région de l'Océanie ont assisté au Réunion des Signataires du MdE Requirins au Costa Rica, et l'Australie a fourni une contribution volontaire au coût de la réunion.

32. La stratégie de l'Australie pour les espèces menacées continue de soutenir plusieurs taxons, et 26 millions de dollars australiens ont été alloués à divers programmes au profit de la conservation des oiseaux migrateurs, y compris de nombreux oiseaux marins du Pacifique central non couverts par ailleurs.

33. Un projet sur les tortues marines à Kiribati et aux Îles Salomon a été financé par la Nouvelle-Zélande après le cyclone Winston.

34. Une nouvelle législation australienne a été adoptée pour augmenter les sanctions appliquées en cas de dérangement et d'atteinte aux tortues et aux dugongs, avec des amendes encore plus fortes s'appliquant autour de la Grande barrière de corail.

35. Un plan de conservation des espèces sauvages portant sur les limicoles migrateurs couvre de nombreuses espèces inscrites aux annexes de la CMS ou faisant l'objet d'accords bilatéraux avec le Japon, la République de Corée et la Chine. L'Australie a accueilli une réunion consultative avec ces trois pays à Cairns en octobre 2016 et plusieurs rapports de la réunion sont déjà disponibles.

36. Le Courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*) a été inscrit à l'Annexe I et à la liste des espèces faisant l'objet d'actions concertées, de sorte que l'Australie a pris l'initiative d'élaborer un Plan d'action par espèce (SSAP - *Single Species Action Plan*), à la mise en œuvre duquel elle a alloué une contribution volontaire. L'Australie soumettra un projet au Comité de session du Conseil scientifique en 2017, dans l'espoir que le SSAP puisse alors être adopté à la COP12.

37. Miguel Angel Molina Argandoña (État plurinational de Bolivie) a également rencontré des problèmes avec des adresses électroniques non valables figurant sur la liste des Points focaux nationaux. De plus, certains documents de la réunion n'ont été disponibles en espagnol que tardivement.

38. La première Réunion des Signataires du MdE sur les Flamants des Andes a eu lieu au Pérou avec un grand nombre de participants. Un plan d'action a été convenu. Les travaux se poursuivent également pour d'autres taxons, dont les tortues et les requins.

39. Mme Qwathekana (Afrique du Sud) déclare qu'elle a également eu des problèmes à essayer de communiquer avec d'autres pays de la région. Cependant, elle a été informée de l'évolution du projet GEF sur les dugongs et les herbiers marins qui est mis en œuvre au Mozambique et à Madagascar ainsi que dans plusieurs pays asiatiques bordant l'océan Indien. Un projet visant à améliorer la conservation des tortues marines menacées dans le nord-ouest de Madagascar est financé par le US Fish and Wildlife Service. Au Kenya, des efforts sont déployés pour mettre en œuvre les lignes directrices de la CMS et de l'AEWA sur l'installation de lignes électriques. Le dénombrement annuel des oiseaux d'eau a été retardé en raison de problèmes financiers. L'Ouganda intensifie ses efforts pour la conservation de la Grue royale (*Balearica regulorum*), son oiseau national, qui souffre de la perte de ses habitats. L'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo ont renforcé leur coopération dans la Grande région des Virunga.

40. Humbulani Mafumo (Afrique du Sud) signale que l'Afrique du Sud est signataire de deux Accords et MdE de la CMS. Plusieurs des SSAP adoptés en vertu de l'AEWA sont appliqués en Afrique du Sud, et l'Afrique du Sud a présidé l'un des groupes de travail concernés. Une question émergente est l'apparition d'épidémies, avec un événement en mars 2016 qui a affecté des espèces d'oiseaux couvertes par la CMS et l'AEWA. L'empoisonnement constitue toujours un problème aux niveaux national et régional, mais le Gouvernement travaille avec les parties prenantes sur la question de l'élimination de la grenaille de plomb. Des recherches ont été menées sur le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*) et la Grue royale. Le Ministre et le PDG d'une importante société d'énergie ont participé à l'un des événements organisés pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM), et un festival concernant le Râle à miroir a également eu lieu. L'Afrique du Sud a assisté à la deuxième Réunion des Signataires du MdE Rapaces et a participé à l'atelier régional portant sur l'élaboration du Plan d'action multi-espèces pour les vautours qui s'est tenu à Dakar en octobre 2016. L'expert sud-africain, André Botha, a été nommé coordinateur. L'Afrique du Sud a également assisté à l'atelier CMS-CITES à Entebbe (Ouganda) en mai, qui portait sur les propositions d'inscription du lion d'Afrique (*Panthera leo*) aux annexes de la CMS et de reclassement de l'espèce à un niveau plus élevé dans les annexes de la CITES. La révision de la législation nationale sur la conservation permet à celle-ci de couvrir davantage d'espèces migratrices.

41. Ariuntuya Dorjsuren (Mongolie) signale les progrès du plan d'action par espèce pour le mouflon d'Asie (*Ovis ammon*). Un plan est en cours d'élaboration pour la réintroduction de la gazelle à goitre (*Gazella subgutturosa*) du Kazakhstan au Kirghizistan. Des travaux et des recherches sont menés sur la panthère des neiges (*Uncia uncia*). Il y a eu récemment plusieurs changements de point focal national pour la Mongolie, mais on espère maintenant que la nomination sera durable. La Mongolie a signé la Déclaration de Londres sur la criminalité liée aux espèces sauvages et envisage de désigner plus d'aires protégées et de sites Ramsar.

6.2 Observateurs

42. Le Président invite les représentants des secrétariats des instruments de la CMS à présenter leur rapport.

43. Rüdiger Stempel (Secrétariat commun de la mer des Wadden - CWSS - *Common Wadden Sea Secretariat*) [fait rapport](#) sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Accord sur la conservation des phoques de la mer des Wadden. L'Accord continue d'être un succès avec la croissance de la population de phoques. Le plan de gestion est en cours de révision et sera publié en 2017. Le CWSS travaille également sur les oiseaux d'eau et coopère étroitement avec l'AEWA.

44. Pour l'ASCOBANS, Heidrun Frisch-Nwakanma (coordinatrice ASCOBANS) présente un document [UNEP/CMS/StC45/Doc.6.2.2](#). L'ASCOBANS et la CMS ayant un secrétariat commun, les occasions de coopération sont nombreuses.

45. Mme Frisch-Nwakanma a participé pour les deux secrétariats à l'atelier sur les prises accidentelles qui a eu lieu immédiatement après la première réunion du Comité de session du Conseil scientifique.

46. L'ASCOBANS est engagé dans l'élaboration des Lignes directrices de la Famille CMS sur les études de l'impact environnemental (EIE) des activités génératrices de bruit dans le milieu marin.

47. La 8^{ème} Réunion des Parties à l'ASCOBANS a eu lieu à Helsinki, du 31 août au 2 septembre, et l'Équipe conjointe chargée de la communication a fourni une aide précieuse pour promouvoir certains des sujets sur le site Web. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées ainsi qu'un plan de rétablissement révisé pour le marsouin commun de la Baltique (Plan Jastarnia).

48. Jacques Trouvilliez (AEWA) déclare que la 6^{ème} Réunion des Parties à l'AEWA a eu lieu en novembre 2015, l'année du 20^{ème} anniversaire de la conclusion de l'Accord. La MOP a adopté 21 résolutions, certaines directement pertinentes pour la CMS, dont une sur les [énergies renouvelables](#) engageant le Secrétariat à continuer de participer au Groupe de travail sur le sujet. Six SSAP ont été approuvés ou renouvelés.

49. Comme l'a mentionné la France, la plate-forme européenne de gestion des oies a été créée, la première réunion formelle étant prévue prochainement en Suède.
50. Des synergies sont recherchées entre la CMS et l'AEWA, le principal exemple étant l'Équipe conjointe chargée de la communication dont le maintien a été approuvé par le Comité permanent de l'AEWA.
51. L'AEWA examine également son Plan stratégique 2019-2027 qui est aligné sur les Objectifs d'Aichi et sur le Plan stratégique pour les espèces migratrices.
52. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM) a été célébrée de nouveau en 2016. Elle a remporté une fois de plus un grand succès et a bénéficié d'une généreuse contribution volontaire du Gouvernement allemand.
53. Andreas Streit (EUROBATS) fait référence au rapport écrit qui a été publié en tant que document [UNEP/CMS/StC45/Doc.6.2.4](#). Il remercie l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse pour leurs contributions volontaires qui ont permis au Programme des petites subventions de soutenir des projets de conservation, généralement cinq à sept par an. La prochaine Réunion des Parties d'EUROBATS est prévue en 2018 et, dans la période intersession, 16 groupes de travail sont en activité, traitant de sujets tels que l'atténuation des effets des mesures d'isolation des bâtiments. Des lignes directrices révisées sur les éoliennes et les parcs éoliens ont été préparées et sont en cours de traduction. Des progrès sont réalisés en ce qui concerne les synergies au sein de la Famille CMS avec des réunions régulières des Secrétaires exécutifs.

7. Président du Conseil Scientifique

54. Fernando Spina, Président du Conseil scientifique, présente son rapport, le document [UNEP/CMS/StC45/Doc7.Rev.1](#), qui couvre la période écoulée depuis la 44^{ème} réunion du Comité permanent. Son rapport est accompagné de diapositives.
55. Des problèmes de santé ont réduit l'activité de M. Spina pour la Convention, mais il est de nouveau en mesure d'y consacrer plus de temps dans la mesure de ses obligations envers ses employeurs.
56. Une tâche importante a été l'établissement du Comité de session du Conseil scientifique, qui a entraîné la Convention vers des horizons inexplorés. Des progrès importants ont été réalisés et le Comité a tenu sa première réunion en avril 2016. Le rapport de cette réunion sera bientôt publié par le Secrétariat. Le Conseil a besoin de la participation active de ses membres et il faut reconnaître que les conseillers sont extrêmement occupés. Les membres du Comité de session doivent pouvoir compter sur le soutien d'autres conseillers dans leurs régions. Un règlement intérieur révisé a été élaboré pour le Conseil scientifique en tenant compte de la nouvelle structure.
57. En relation avec le travail sur l'abattage illégal des oiseaux et le Groupe de travail méditerranéen, M. Spina a assisté à une réunion de la Convention de Berne à Tirana. Il a également assisté en juin à un atelier en Italie auquel participaient des gouvernements régionaux et des chasseurs, ainsi qu'au 3^{ème} Congrès africain sur la biologie de la conservation qui s'est tenu en septembre 2016 au Maroc.
58. Pour la quatrième année consécutive, M. Spina et le Chœur lyrique de Bologne, *Lirica San Rocco*, ont donné un concert de bienfaisance dans le cadre des activités organisées pour célébrer la JMOM. Cette année, les recettes ont été données à la campagne contre l'abattage illégal des oiseaux.
59. Un atelier sur la connectivité a eu lieu à Albarella (Italie), l'année précédente, et un autre atelier est prévu en mars 2017 afin d'élaborer un projet de résolution à soumettre à la COP12. Le parc national du Delta du Po a déjà engagé 30 000 EUR pour la Conférence.
60. La culture animale est un domaine dans lequel la CMS joue un rôle unique, étant le seul forum où la question est traitée. M. Spina siège au conseil d'administration d'un parc national qui s'est engagé à verser une contribution de 25 000 EUR pour l'organisation d'un atelier.

61. L'ancienne prison de l'île de Santo Stefano est en cours de réaménagement pour être réaffectée à d'autres usages. Cette île fait l'objet de dénombrements d'oiseaux, et la construction d'un nouveau centre pourrait fournir une plate-forme à la CMS afin d'attirer l'attention sur certains sujets préoccupants.

62. Le Président félicite M. Spina pour son engagement et son enthousiasme vis-à-vis de la CMS dans l'exercice de son rôle de président du Conseil scientifique.

8. PNUE

63. Jiří Hlaváček (PNUE) présente le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), figurant dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.8](#), qui a fourni un aperçu des principaux domaines de collaboration entre le PNUE et la Convention depuis la précédente réunion du Comité permanent.

64. La première partie du rapport fournit des informations actualisées sur la collaboration programmatique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices et des décisions prises à la COP11. La deuxième partie contient des informations sur le soutien administratif et financier apporté à la CMS.

65. La deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA2) a adopté plusieurs résolutions pertinentes pour la CMS et le Plan stratégique pour les espèces migratrices, notamment : la [Résolution 2/5](#), *Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, la [Résolution 2/6](#), *Promouvoir l'Accord de Paris*, la [Résolution 2/7](#), *Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets*, la [Résolution 2/10](#), *Mers et océans*, la [Résolution 2/11](#), *Déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin*, la [Résolution 2/12](#), *Gestion durable des récifs coralliens*, la [Résolution 2/14](#), *Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés*, la [Résolution 2/16](#), *Intégration de la biodiversité pour le bien-être*, la [Résolution 2/17](#), *Renforcement de l'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'améliorer la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique*, la [Résolution 2/18](#), *Relation entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les accords multilatéraux sur l'environnement dont il assure le secrétariat*, la [Résolution 2/19](#), *Examen à mi-parcours du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV) et la Résolution 2/20*, *Projet de stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 et projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2018-2019*.

66. La Stratégie et le Programme de travail à moyen terme et les sous-programmes « Écosystèmes sains et productifs », « Gouvernance de l'environnement » et « Surveillance de l'environnement » constituent une plate-forme de collaboration avec la CMS et tiennent compte de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et les Objectifs de développement durable.

67. Lors de l'UNEA2, la publication « [Role of Multilateral Environmental Agreements \(MEAs\) in achieving the Sustainable Development Goals \(SDGs\)](#) [Rôle des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)] a été lancée, fournissant un aperçu des liens entre les plans stratégiques actuels, les objectifs/cibles et les indicateurs de divers AME relatifs à la biodiversité et les ODD.

68. Les atteintes à l'environnement sont considérées comme le quatrième plus grand secteur de la criminalité, avec des impacts environnementaux, économiques et sociaux. Dans la [Résolution 2/14](#), *Commerce illicite d'espèces sauvages et de produits dérivés*, l'UNEA2 a souligné son engagement à mettre en œuvre la [Résolution 69/314 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#), *Lutte contre le trafic des espèces sauvages*. Dans la [Résolution 11.16](#), *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*, la COP de la CMS a invité le PNUE à soutenir le travail de la Convention dans ce domaine.

69. En réponse, le Directeur exécutif du PNUE a préparé une analyse des impacts environnementaux du commerce illégal des espèces sauvages. S'appuyant fortement sur des preuves, l'analyse permet de renforcer la base de connaissances pour le développement d'outils

visant à soutenir l'élaboration des politiques. Le PNUE contribue également à l'examen et à l'élaboration des législations nationales et du renforcement des capacités.

70. La CMS a été l'un des relecteurs du rapport du PNUE « [Marine plastic debris and microplastics: Global lessons and research to inspire action and guide policy change](#) » [Débris plastiques marins et microplastiques : Leçons et recherches mondiales pour inspirer les actions et orienter le changement de politique]. Le rapport contribue à la mise en œuvre de la [Résolution 11.30](#) de la CMS, *Gestion des débris marins*. Le PNUE a également développé le premier cours en ligne sur les déchets marins, qui, lorsqu'il s'est terminé en janvier 2016, comptait 6500 inscrits. Un cours révisé pour 2017 est prévu dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins, dont le PNUE assure le secrétariat. Dans le cadre de ce partenariat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUE ont publié conjointement l'étude « [Abandoned, lost and discarded gillnets and trammel nets. Methods to estimate ghost fishing mortality, and status of regional monitoring and management](#) » [Filets maillants et trémails abandonnés, perdus et rejetés. Méthodes pour estimer la mortalité due aux filets fantômes, ainsi que l'état du suivi et de la gestion au niveau régional].

71. Lors de la Journée internationale de la biodiversité en mai 2016, le PNUE et le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ont lancé une série de rapports régionaux - un pour chacune des régions suivantes : [Afrique](#), [Asie et Pacifique](#), [Asie de l'Ouest](#) et [Amérique latine et Caraïbes](#) - intitulés « L'état de la biodiversité : Examen à mi-parcours des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs d'Aichi ».

72. La [Résolution 11.10](#) de la CMS, *Synergies et partenariats*, prie le Secrétariat de prendre des mesures pour renforcer la mise en œuvre de la CMS à travers un processus de révision des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) (seulement 42 % des SPANB des Parties à la CMS mentionnent spécifiquement les espèces migratrices), et à travers la coopération avec les bureaux régionaux du PNUE et les secrétariats d'autres AME relatifs à la biodiversité. Un atelier de partage de l'expérience sud-sud a eu lieu en mars pour mettre l'accent sur le rôle des SPANB dans la promotion des synergies entre les AME relatifs à la biodiversité.

73. L'Union européenne, la Suisse et la Finlande ont financé un projet sur l'amélioration de l'efficacité des AME et la coopération entre eux, dont un des résultats est le document « [Elaboration of options for enhancing synergies among biodiversity-related conventions](#) » [Élaboration d'options pour améliorer les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité]. Ce document expose 28 recommandations et 88 points d'action pour examen par les organes directeurs et consultatifs de la CMS et des autres membres du groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (BLG), y compris les liens avec l'Agenda 2030 pour le développement durable.

74. Le PNUE continue de faciliter l'Initiative sur la gestion de l'information et des connaissances des AME, qui vise à aider les Parties à s'acquitter de leurs obligations relatives à plus de vingt conventions à travers des systèmes d'information interopérables qui respectent les normes mondiales et la technologie open source. Le Secrétariat de la CMS est membre de l'initiative et participe activement à son comité directeur.

75. Le [Portail Web InforMEA](#) permet d'accéder aux décisions des COP des AME et à des nouvelles sur les événements, l'adhésion des Parties, les Points focaux nationaux, les rapports nationaux et les plans de mise en œuvre. Une enquête d'évaluation révèle que 73 % des Points focaux nationaux et des représentants gouvernementaux interrogés ont indiqué que le portail InforMEA facilitait leur travail.

76. Le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP) combine des projets de terrain et un programme politique basé sur la législation, l'éducation et la communication. La base de données sur les saisies de grands singes a été lancée lors de la CoP17 de la CITES suite à l'appel du Secrétaire général pour une réponse cohérente de l'ONU au problème du commerce illégal des espèces sauvages. La base de données permet le suivi du trafic de grands singes et soutient ainsi la mise en œuvre de l'Accord de la CMS sur les Gorilles.

77. Le rapport du Directeur exécutif sur l'efficacité administrative des dispositions et de l'appui aux programmes fournis par le PNUE aux secrétariats des AME a été soumis à l'UNEA2. La résolution, basée sur les recommandations contenues dans ce rapport, demande au Directeur exécutif d'élaborer un modèle flexible pour fournir un soutien aux AME en matière de secrétariat. L'indépendance des AME sera reconnue ainsi que le rôle du Directeur exécutif dans l'obligation de rendre des comptes sur les actions et de respecter les règles des Nations Unies. Le système de comptabilité Umoja est en place depuis quelque temps et passe maintenant de la phase d'adoption initiale à la phase de stabilisation de la mise en œuvre.

78. M. Adams (Allemagne) se félicite du rapport montrant l'étendue du soutien offert par le PNUE à la CMS et la manière dont le PNUE prend en compte les AME dans son propre programme de travail. Il est également satisfait d'apprendre qu'Umoja fonctionne mieux, car un certain nombre d'AME ont rencontré des problèmes dans les premières étapes. En ce qui concerne GRASP, il exprime l'espoir que le PNUE continue à soutenir cette initiative qui est si importante pour les gorilles. Il demande également si les contributions volontaires fournies pour appuyer la participation des délégués des pays en développement aux COP et aux MOP pourraient être exemptées des 13 % des dépenses d'appui aux programmes (PSC - *Programme Support Costs*), ce qui permettrait aux fonds de couvrir davantage de participants.

79. M. Lamarque (France) déclare que lors d'une récente conférence téléphonique concernant GRASP, certains problèmes ont été discutés. Des membres clés du personnel sont partis ou sont sur le point de partir, et la France souhaite s'assurer que le PNUE continuera à fournir un soutien financier à cette initiative.

80. M. Hlaváček précise que le PNUE cherche à veiller à ce que les objectifs de la CMS soient intégrés dans des programmes plus larges du PNUE car cela offre des possibilités d'accès à des financements. En ce qui concerne le GRASP, le Coordinateur est effectivement sur le point de quitter son poste, et le PNUE examine les meilleures options pour la gestion future de l'initiative. Le Directeur exécutif fait preuve d'un grand intérêt personnel pour le programme des grands singes. Le PNUE, en coopération avec ses partenaires, travaille à la création des conditions les plus favorables au fonctionnement du bureau GRASP.

81. Didier Salzmann (PNUE) répond à la question concernant la renonciation au 13 % de Dépenses d'appui aux programmes sur les contributions volontaires pour le financement des délégués. Le PNUE doit se conformer aux résolutions de l'UNEA ainsi qu'à d'autres règles des Nations Unies qui interdisent de financer un programme par un autre. Dans ce contexte, le PNUE examinera la demande.

9. Secrétariat

82. Le Secrétaire exécutif donne un aperçu des activités du Secrétariat. D'autres questions seront traitées plus en détail au titre du point 16 de l'ordre du jour sur le Programme de travail.

83. Le Secrétaire exécutif déclare que la Convention devient de plus en plus forte aussi bien en interne qu'à l'extérieur. Le Secrétariat a subi une restructuration avec la création d'équipes chargées de groupes d'espèces et du soutien transversal. La COP11 est convenue d'une structure plus rationnelle et plus efficace pour le Conseil scientifique avec la création du Comité de session, ce qui permet à la Convention de recevoir des conseils techniques de qualité.

84. Les membres de la Famille CMS continuent de travailler ensemble dans la mise en œuvre de la Résolution de la COP sur les synergies en ce qui concerne les services communs avec l'approbation du Comité permanent de l'AEWA et sous la supervision des deux Secrétaires exécutifs. L'Équipe conjointe chargée de la communication a été créée et ses performances dépassent les attentes.

85. Au regard de la réussite du séminaire de réflexion du personnel en 2015, au cours duquel une session sur les prises accidentelles avait été organisée, il est à espérer qu'un nouvel événement similaire incluant plus largement la Famille CMS soit organisé. Un atelier adressé aux Secrétariats de la Famille CMS et portant sur les prises accidentelles a eu lieu immédiatement après la réunion du Comité de session en avril 2016.

86. La Convention est également renforcée par la participation d'un plus grand nombre de pays et par le vif intérêt de certains pays non-Parties pour les travaux qu'elle mène. Les fonds fournis par la Commission européenne (CE) pour le recrutement portent leurs fruits à mesure que l'adhésion augmente, avec huit nouveaux membres au cours des quatre dernières années, dont les Émirats arabes unis. Les Émirats arabes unis étaient impliqués dans la CMS avant de devenir une Partie, et ils accueillent et financent généreusement le Bureau CMS à Abou Dhabi depuis plusieurs années. Les adhésions attendues dans un proche avenir comprennent celles du Brunéi, du Cambodge, de la Malaisie, de la République dominicaine et du Viet Nam. Des contacts ont été établis avec la Chine, d'où le Secrétaire exécutif vient juste de revenir après avoir participé à un atelier sur l'adhésion impliquant tous les ministères et agences clés.

87. En mai 2016, les Secrétaires exécutifs de la CMS et de l'AEWA ont tous deux assisté à la 21^{ème} réunion du Comité trilatéral Canada / Mexique / États-Unis d'Amérique pour la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, qui s'est tenue à Ottawa. Un entretien sans précédent avec le Ministre canadien a été accordé aux deux Secrétaires exécutifs. Il a été reconnu que la CMS pourrait constituer un moyen de faire participer d'autres pays dans les Caraïbes et en l'Amérique centrale et du Sud. Le Secrétaire exécutif de la CMS s'est également adressé au Sénat brésilien dans le cadre d'une visite de suivi dans ce pays après son adhésion à la CMS en 2015.

88. La CMS continue de travailler avec d'autres AME à la fois de manière bilatérale et par le biais du Groupe de liaison pour les conventions relatives à la biodiversité (BLG). Le BLG s'est réuni à Bonn pour la première fois en huit ans en août 2016, et les moyens d'améliorer la coordination du financement du FEM ont été discutés (voir également le point 20 de l'ordre du jour).

Questions administratives et budgétaires

10. Ressources financières et humaines

10.1 Personnel du Secrétariat et organisation

89. Bert Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) décrit la structure du Secrétariat suite à la réorganisation qui a conduit à la création d'équipes pour trois groupes d'espèces (espèces aviaires, terrestres et aquatiques) soutenues par un conseiller scientifique, et d'équipes chargées des services communs et de la communication. L'Unité d'administration et de gestion des fonds fournie par le PNUE et financée par les 13 % des Dépenses d'appui aux programmes soutient la CMS, l'AEWA, l'ASCOBANS, EUROBATS et les bureaux d'Abou Dhabi et de Bangkok.

90. Le Gouvernement allemand finance un poste de jeune expert associé dans l'équipe chargée des espèces aviaires, ainsi que les postes d'administrateur de programme CMS/CITES et d'administrateur associé de programme pour le MdE Requins.

91. L'effectif du personnel pour la CMS est de 22,5 équivalents temps plein, avec plusieurs employés travaillant à temps partiel.

92. Le poste de coordinateur du MdE Tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est est largement financé par les contributions volontaires des Signataires. Ce poste est actuellement ouvert, le titulaire de longue date, l'ancien Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, Douglas Hykle, ayant récemment pris sa retraite.

93. Les postes du bureau de la CMS à Abou Dhabi, qui assurent le secrétariat du MdE Rapaces et du MdE Dugong, sont financés par le soutien généreux de l'Agence de l'environnement - Abou Dhabi au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis.

94. Le poste d'administrateur chargé du renforcement des capacités, est vacant car le titulaire précédent occupe un nouveau poste au PNUE à Nairobi. Le poste est occupé par un membre du personnel temporaire jusqu'à ce que le poste puisse être officiellement pourvu.

95. L'Administratrice associée de programme pour les espèces terrestres est en congé de maternité et reviendra au Secrétariat en février 2017, sa place étant temporairement occupée par un consultant.

96. Le poste de coordinateur de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale sera pourvu sous peu, ayant entre-temps été occupé par un consultant.

97. Le poste à temps partiel de responsable de l'informatique et du Web s'avère difficile à pourvoir. Il est également occupé temporairement par un consultant qui est engagé jusqu'à la fin de janvier 2018.

98. L'Assistant aux finances G6 a quitté la CMS pour travailler à l'IBPES. Un membre du personnel G5 a été promu pour occuper ce poste, laissant un poste vacant au grade inférieur.

99. L'Administratrice chargée de l'administration et de la gestion des fonds (AFMO - *Administration and Fund Management Officer*) a demandé un congé sans solde d'un an à partir de février 2017. Une annonce de poste temporaire a été publiée pour trouver un remplaçant.

100. Deux membres du personnel, le Secrétaire exécutif adjoint et la Secrétaire/Commis à l'enregistrement, atteindront l'âge de la retraite au cours de l'année 2017 et quitteront donc le Secrétariat.

10.2 Fond d'affectation de la CMS

101. M. Espinoza Herrera (Équateur), Président du Sous-Comité des finances et du budget, remercie son prédécesseur, l'Australie, d'avoir présidé le Sous-Comité jusqu'en 2015, ainsi que les autres membres et le Secrétariat de leur soutien.

102. Sandra Rücker (AFMO) présente un document [UNEP/CMS/StC45/Doc.10.2](#), expliquant d'abord que 57 Parties ont payé leurs souscriptions 2016, ce qui signifie que les arriérés pour 2016 et les années précédentes s'élèvent à 1 143 188 EUR. Les contributions reçues des Parties ayant adhéré depuis la COP11 ont été affectées à des actions prioritaires dans le Programme de travail ainsi qu'à la COP12. Elle souligne que la majeure partie du budget principal couvre les dépenses de personnel, les activités étant financées par des contributions volontaires, de sorte que le niveau des arriérés est élevé et alarmant, car cela pourrait entraîner des problèmes de trésorerie. Toutefois, le solde prévisionnel de fin d'année de la réserve du Fonds d'affectation spéciale est de 772 619 dollars des États-Unis (USD) (le minimum requis était de 500 000 USD).

103. Dans le cadre de la préparation des budgets pour la COP12, un nouveau format compatible avec le système de comptabilité Umoja est utilisé avec une fusion de certaines des catégories précédentes. Une annexe contenant un tableau de la dotation en personnel sera jointe.

104. À la suite de la CITES, de l'ASCOBANS et de l'AEWA, la CMS adoptera les nouveaux coûts standards de dotation en personnel des Nations Unies. Ceux-ci ne se basent pas sur les membres du personnel en place, mais sur les coûts moyens du personnel des différentes catégories prenant en compte les circonstances locales et les nouvelles règles de mobilité. L'effet net de ce changement incluant les 2 % habituels liés à l'inflation, est une augmentation de 7 % des coûts salariaux du Secrétariat. Cette augmentation suscite l'inquiétude de plusieurs membres du Sous-Comité des finances. Dans la préparation des options budgétaires pour examen à la COP12, le Sous-Comité demande trois variantes, dont une avec une croissance nulle. Les contributions des Parties au prochain budget seront également basées sur le nouveau barème des Nations Unies pour les contributions qui devrait être publié en décembre 2016.

105. Le Sous-Comité a également approuvé une proposition visant à retirer 84 737 USD du Fonds d'affectation spéciale. Le Comité permanent approuve cette suggestion.

106. M. Adams (Allemagne) est d'accord avec la proposition de s'appuyer sur le Fonds d'affectation spéciale. En ce qui concerne l'adoption des coûts salariaux standards, il s'inquiète de l'augmentation de 7 %, étant donné que les hausses convenues lors des récentes COP étaient proches de zéro en termes réels. Cependant, le Secrétariat ne peut pas être exposé à la menace de ne pas pouvoir payer les salaires de son personnel. Un certain réconfort peut être tiré du fait

que le budget des années précédentes a été sous-utilisé, de sorte que des excédents sur certaines lignes pourraient être utilisés pour compenser les déficits ou être reportés aux années suivantes.

107. Le Secrétaire exécutif assure à la réunion que tout ce qui est possible est entrepris pour réduire l'impact au minimum. Il n'y a pas de calcul des coûts standards pour Bonn, donc Nairobi et d'autres lieux d'affectation à haut coût ont été utilisés comme modèle. Il n'est pas logique d'établir le budget sur la base des administrateurs en place, car les circonstances familiales évoluent et les membres du personnel peuvent changer de poste et être remplacés. Une approche prudente consiste à adopter les nouvelles normes en prenant en compte le fait que les budgets non dépensés seront réutilisés, garantissant les finances du Secrétariat et ne pénalisant pas les Parties si le budget fixé s'avérait trop prudent.

108. George Owoyesigire (Ouganda) soulève la question des arriérés et comprend que des rappels ont été envoyés aux Parties qui n'ont pas versé leurs contributions. Il se demande si les rappels étaient suffisamment fermes, car de nombreuses Parties n'ont toujours pas payé. Il suggère également que l'augmentation prévue de 7 % des coûts salariaux soit en partie compensée par les souscriptions supplémentaires de nouvelles Parties.

109. Le Secrétaire exécutif souligne à nouveau le point soulevé par l'AFMO indiquant que la Convention a peu de marge de manœuvre dans l'ajustement de ses finances, la majeure partie du budget principal étant consacrée aux coûts des salaires.

110. M. Lenten précise que le Bureau des Nations Unies à Nairobi émet les factures initiales aux Parties et que le Secrétariat à Bonn envoie des rappels lorsque le paiement n'est pas reçu. La CMS a une politique consistant à exclure les Parties ayant des arriérés de plus de trois ans et qui occupent un poste en vertu de la Convention ou qui reçoivent un parrainage pour assister aux réunions. Il n'est pas possible d'indiquer ce que les Parties seront invitées à payer jusqu'à ce que le nouveau barème des Nations Unies soit publié. Si un plus grand nombre de pays adhéraient à la Convention, la charge financière serait plus largement répartie.

111. M. Lamarque (France) demande si le Secrétariat a déjà envisagé d'introduire une contribution minimale comme c'est le cas pour l'AEWA.

112. M. Lenten répond qu'une proposition de contribution minimale a été examinée à la COP10 mais a été rejetée. Bien qu'il soit vrai que de très faibles contributions coûtent plus cher à administrer que ce qu'elles valent, le non-paiement de ces petites contributions n'affecte pas les finances de la Convention. Si plusieurs Parties ne payaient pas un minimum de 1000 euros (EUR) ou 2000 EUR, l'effet serait plus tangible.

113. M. Trouvilliez (Secrétariat de l'AEWA) déclare que l'AEWA a une contribution annuelle minimale de 2000 EUR. Cela n'a pas été simple à décider. D'une part, cela réduit la charge administrative de la gestion des petites transactions, mais d'autre part, le Secrétariat doit surveiller les paiements et les réclamer aux Points focaux nationaux car les arriérés ont plus d'impact.

114. M. Streit (Secrétariat d'EUROBATS) déclare que son Accord a également défini une contribution minimale (1000 EUR par an) et envisage de l'augmenter au même niveau que l'AEWA ; il n'y a aucune suggestion demandant la suppression de ce système. Jusqu'à présent, l'expérience d'EUROBATS a été positive. Les contributeurs les plus petits ont également tendance à être des pays éligibles à un soutien financier, de sorte qu'ils restent des bénéficiaires nets même avec une contribution minimale fixée à 1000 EUR.

115. Le Président demande aux représentants régionaux du Comité permanent d'aider le Secrétariat à relancer les Parties ayant des arriérés. Il confirme également que la demande du Secrétariat de retirer de l'argent du Fonds d'affectation spéciale approuvée par le Sous-Comité est approuvée par le Comité permanent.

10.3 Mobilisation des ressources

116. Laura Cerasi (Administratrice associée, Partenariats et collecte de fonds) explique que plus de 630 000 EUR ont été reçus des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Finlande, de Monaco et de la Suisse à travers des contributions volontaires destinées au

financement des activités de la CMS. Elle souligne qu'un certain nombre de contributions reçues l'année précédente visaient à couvrir les activités devant être mises en œuvre au cours de la période triennale 2015-2017. Des remerciements sont adressés à tous ces donateurs ainsi qu'à ceux ayant fourni des contributions financières indirectes et en nature. Des précisions sont fournies dans le [Doc 10.3](#). Cela s'ajoute aux 8,1 millions d'USD promis par les Émirats arabes unis pour financer le bureau de la CMS à Abou Dhabi (une erreur dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc 10.3](#) sera corrigée) et aux fonds prévus pour le MdE requins et le MdE Tortues marines de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est. Cependant, des contributions volontaires supplémentaires sont nécessaires si l'on doit mettre en œuvre davantage d'actions du Programme de travail.

117. Le Secrétariat coopère avec le PNUE pour identifier d'autres sources de financement, ainsi qu'avec la Commission européenne dans le cadre de son Programme mondial sur les biens publics et défis mondiaux. Une confirmation est attendue quant à la participation de la CMS à un projet de l'UE en Afrique australe, Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique dans le cadre d'un programme impliquant les Communautés économiques régionales. Dans le cadre de ce projet, en partenariat avec la CITES et l'ONUDC, la CMS serait le principal partenaire de mise en œuvre, responsable de la création d'aires de conservation transfrontalières dans les régions, avec un budget de plus de 2 millions d'EUR. Deux propositions majeures ont été soumises à l'Initiative internationale pour le climat du Ministère fédéral de l'environnement de l'Allemagne - l'une concernant le Dugong et les herbiers marins et l'autre les mammifères d'Asie. La confirmation de leur acceptation est attendue.

118. Un certain nombre de notifications aux Parties ont été émises pour attirer leur attention sur diverses possibilités de financement et pour offrir le soutien du Secrétariat sous forme de lettres d'appui.

119. La COP12 approchant, Mme Cerasi attire l'attention de la réunion sur le fait que des offres de financements seraient nécessaires pour parrainer la participation des délégués éligibles.

Questions stratégiques et institutionnelles

11. Préparation de la COP12

120. Mme Virtue (Secrétariat de la CMS) explique que le nouveau règlement intérieur exige que les projets de résolutions et de décisions comportant un élément scientifique soient soumis au Secrétariat 150 jours avant la COP afin qu'ils puissent être transmis au Conseil scientifique. La date limite pour les résolutions et les décisions ne comportant pas d'élément scientifique est de 90 jours avant le début de la COP. La référence au Comité permanent dans le règlement intérieur est sujette à interprétation. Le calendrier des soumissions figurant dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.11](#) indique que le Conseil scientifique examinera les projets lors de sa deuxième réunion du Comité de session dans la semaine du 10 au 14 juillet 2017. La date limite pour la publication de tous les documents sur le site Web est le 23 août. La question est de savoir comment le Comité permanent est censé répondre aux commentaires du Conseil scientifique dans un délai aussi court.

121. Le Président propose de publier les commentaires du Conseil scientifique dans un document indépendant et de demander aux membres du Comité permanent de lui envoyer leurs réactions. Il fait également remarquer que le mois d'août correspond à la saison des vacances d'été dans l'hémisphère Nord, de sorte que certains retards peuvent être attendus.

122. M. Lamarque (France) espère que les documents ne seront pas tous soumis à la date limite et que ceux reçus auparavant pourront être transmis sans délai au Comité permanent.

123. Mme Montgomery (Australie) estime qu'une durée de dix jours pour la consultation régionale est insuffisante. Elle demande que le Comité permanent soit informé des projets de résolution contenant des éléments scientifiques dès leur réception.

124. M. Adams (Allemagne) ayant lu l'article concerné dans le règlement intérieur estime que le mandat du Comité permanent est assez étroit, se limitant à assurer la cohérence avec la Convention et ses procédures, et qu'il n'est pas nécessaire de tenter de deviner les points de vue

de la COP. Il se dit cependant content d'accepter l'interprétation de cet article par le Secrétariat, et si des changements sont nécessaires, ils pourront être faits à la lumière de l'expérience.

125. Le Président propose de renvoyer à la COP la procédure relative aux documents, pour plus de clarification.

Ordre du jour de la COP

126. Le Secrétaire exécutif explique que l'ordre du jour est adapté du modèle utilisé à la COP11. Les numéros des documents correspondent à ceux des points de l'ordre du jour. Les points pour lesquels une résolution ou une décision est attendue sont marqués d'un astérisque.

127. M. Lamarque (France) souligne que certaines des traductions en français semblent étranges, citant l'exemple de l'expression « *aquatic bushmeat* » au point 23.2.3 qui a été traduite par « gibier d'eau ».

128. Mme Crockford (BirdLife International) suggère des sujets supplémentaires pour l'ordre du jour de la COP. Des progrès ont été réalisés sur la question de la prévention de l'empoisonnement, et la deuxième réunion du Groupe de travail de la CMS sur la prévention de l'empoisonnement devrait avoir lieu avant la COP. Ce sujet pourrait mériter une nouvelle résolution. Compte tenu du lieu de la COP, une espèce importante pour la voie de migration Asie de l'Est - Australasie pourrait être mise en lumière, comme par exemple le Fuligule de Baer (*Aythya baeri*). BirdLife International pourrait également suggérer un orateur principal pour la cérémonie d'ouverture.

Hôte de la COP12

129. Theresa Mundita Lim (Philippines) présente un exposé sur les progrès réalisés en ce qui concerne les préparatifs de la COP12. La Conférence aura lieu à Manille, sur l'île de Luzon, dans le nord du pays. L'organisme chef de file est le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles dont dépend Mme Lim, en collaboration avec les Ministères des affaires étrangères et du tourisme. Le budget de la COP a été approuvé et couvrira les dépenses relatives à la COP, à la Réunion de haut niveau, aux délégués parrainés et au Secrétariat. Les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en particulier, seront invités afin d'encourager la promotion de la CMS dans la région.

130. Mme Qwathekana (Afrique du Sud) déclare que la COP offre d'excellentes occasions de présenter la Convention et de renforcer son image, et la CMS devrait chercher à imiter la CDB qui a attiré plusieurs ministres à sa COP. La Réunion de haut niveau pourra être utilisée pour encourager les Parties à participer et à faire connaître leurs réalisations. L'événement devra être important et avoir un impact durable afin de marquer les esprits. Elle suggère la création d'un groupe de travail pour aider le Gouvernement hôte à définir le thème de la Réunion de haut niveau.

131. Mme Lim déclare que trois versions du projet de logo sont en cours d'examen. Le processus de conception s'achèvera sous peu. Une vidéo promotionnelle est également en cours de préparation par une société de production extérieure et la version actuelle peut être visionnée sachant que le film sera encore modifié avant d'être finalisé.

132. Le Centre ASEAN pour la biodiversité profitera également du fait que la COP se tienne aux Philippines et aidera à renforcer l'image de la Convention dans la région. Les contacts avec les États non-Parties qui ont manifesté un intérêt pour la Convention doivent se poursuivre.

133. La Réunion de haut niveau est prévue dans l'après-midi du 22 octobre et durera trois heures. Toute déclaration qui en découlera pourra servir de base à une éventuelle résolution à soumettre à l'UNEA. Le thème concernera le développement durable et les Objectifs de développement durable en mettant l'accent sur les espèces migratrices. Le présentateur de BBC World News, Rico Hizon, a été contacté pour jouer le rôle de maître de cérémonie. La Réunion de haut niveau sera suivie d'une réception.

134. Elle aura lieu au Centre de congrès international des Philippines, qui se trouve à Manille, près de la baie de Manille et à proximité de plusieurs hôtels. Le Comité permanent présente une vidéo décrivant les installations que les membres du Secrétariat pourront voir directement lors

d'une visite du site en janvier. Il existe un grand choix de destinations à proximité de Manille pour les visites après la COP.

12. Plan stratégique pour les espèces migratrices

135. La Présidente du Groupe de travail du Plan stratégique, Ines Verleye (Belgique), rend compte de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le plan stratégique (SPWG - *Strategic Plan Working Group*) qui a eu lieu les deux jours qui ont précédé la réunion du Comité permanent.

136. À la COP11, les Parties ont adopté le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS - *Strategic Plan for Migratory Species*), qui a été rédigé par le SPWG avec l'appui du Comité permanent. Le Plan stratégique pour les espèces migratrices est avant tout un document d'orientation, et la COP a décidé que des documents plus concrets sont nécessaires. Par conséquent, la COP a étendu le mandat du SPWG à l'élaboration d'indicateurs - nouveaux ou basés sur ceux existants - et d'un Guide d'accompagnement fournissant aux Parties des orientations sur la mise en œuvre. Pour que les indicateurs et le Guide d'accompagnement soient prêts pour la COP, un calendrier a dû être respecté.

137. Des « fiches d'information sur les indicateurs » ont été rédigées et diffusées. La réunion du SPWG qui a eu lieu cette semaine a examiné plus en détail les indicateurs, définissant les objectifs et élaborant des explications. Les indicateurs existants devront être utilisés autant que possible pour éviter de surcharger les Parties. Ils pourront nécessiter un ajustement pour une meilleure pertinence vis-à-vis de la CMS et des espèces inscrites aux annexes de la Convention. Cela pourrait avoir des conséquences sur le format du rapport national, mais tout sera fait pour éviter de le compliquer, afin qu'il soit davantage ciblé.

138. Les processus en cours dans d'autres forums ont été examinés afin de maximiser les synergies. Il est également espéré que le Plan stratégique pour les espèces migratrices traitera le manque d'attention des Parties pour la CMS, par rapport à d'autres AME tels que la CITES. Une combinaison de réussites remarquables et de d'informations alarmantes, soulignant l'urgence de la conservation des espèces migratrices, pourrait attirer l'attention qu'il se doit.

139. Il faut tenir compte de l'utilisation faite des données recueillies. Une question porte sur les mesures que la COP devrait prendre à la lumière des informations reçues. Le Plan stratégique pour les espèces migratrices est conçu pour être un instrument d'application, et il est nécessaire de s'assurer qu'il est considéré comme pertinent. Cela peut être réalisé en établissant un lien entre les objectifs et le travail de la Famille CMS et en mettant en avant les meilleures pratiques, ce qui montre que les Parties font déjà du bon travail. Le Plan stratégique servira à situer les efforts déployés dans un contexte plus large.

140. Mme Verleye précise qu'un projet de résolution pour soumission à la COP sera préparé.

141. Le Guide d'accompagnement énonce les mesures que les Parties pourront adopter pour mettre en œuvre le Plan stratégique. Un exercice d'analyse a été mené et a permis d'identifier les instruments et les outils de la Famille CMS pertinents pour la mise en œuvre du Plan stratégique, ainsi que certaines lacunes. Il a également été convenu que le Guide d'accompagnement sera publié en ligne plutôt qu'imprimé. Des chapitres pilotes du premier avant-projet ont été préparés par le Secrétariat. Pour chaque objectif, les orientations disponibles au sein de la Famille CMS ont été rassemblées, de sorte que les Points focaux nationaux des différents instruments pourront se soutenir et apprendre les uns des autres. Un résumé analytique fournira des orientations supplémentaires et contiendra des exemples pratiques montrant comment le Plan stratégique fournit un cadre pour la mise en œuvre de la Convention, afin de résoudre un problème apparent de compréhension du lien entre le Plan stratégique et le travail de conservation pratique pour la mise en œuvre la Convention. Le Guide d'accompagnement et les indicateurs devraient faciliter la transition entre la politique de la CMS et la mise en œuvre pratique sur le terrain.

142. La qualité et le détail de certaines orientations peuvent varier, certaines résolutions étant très précises et d'autres sources étant plutôt vagues. Il est également demandé que les orientations soient disponibles dans des formats hors ligne, et la question de la fréquence à laquelle les orientations seront mises à jour doit être traitée. La nécessité de préparer des versions des orientations dans différentes langues est un problème devant être résolu. Les originaux sont

préparés en anglais, mais il faut envisager des versions en français, en espagnol et éventuellement dans d'autres langues.

143. Il s'est avéré difficile pour les membres du Groupe de travail de collaborer avec les autres Parties dans leurs régions. Des efforts sont faits afin que d'autres réunions soient utilisées pour maximiser les contacts, et le Comité permanent est invité à aider à diffuser le message.

144. Le Président félicite Mme Verleye et le SPWG pour avoir fait de tels progrès sur ce qui apparaissait au début comme une tâche ardue. Il remercie également James Williams du Royaume-Uni pour ses contributions utiles sur les indicateurs. Le processus de consultation élargi qui s'étend au-delà du SPWG et du Comité permanent commencera bientôt pour permettre à toutes les Parties de se prononcer.

145. M. Adams (Allemagne) note également que des progrès importants ont été réalisés dans les Fiches d'information, les indicateurs et le Guide d'accompagnement. Sa première impression des projets actuels est qu'il s'agit de documents assez complexes et que certains concepts sont difficiles à comprendre. Il est important d'établir des liens avec d'autres processus (la CMS avec son orientation sur les espèces traite plus en détail des questions abordées plus largement par la CDB). La première fiche d'information sur la sensibilisation nécessite des objectifs et des indicateurs clairs, sans lesquels les progrès de la mise en œuvre ne peuvent pas être mesurés. Le Guide d'accompagnement, dont l'avant-projet vient d'être publié, doit être un outil utile et ne pas être trop difficile à manipuler. L'Allemagne continue de participer au processus, qui semble avoir pris beaucoup de temps, afin d'assurer les meilleurs résultats possibles.

146. Mme Qwathekana (Afrique du Sud), qui est Vice-Présidente du SPWG, souligne que le processus ne réussira que si les Parties participent, et, jusqu'à présent, les commentaires ont été peu nombreux. Le niveau de réponse doit s'améliorer dans la prochaine étape de l'élaboration des indicateurs et du Guide d'accompagnement.

147. M. Espinoza Herrera (Équateur) est d'accord et déclare que la participation des Parties est nécessaire au-delà de celle des membres du SPWG. Le Plan stratégique est ambitieux et toutes les personnes présentes sont conscientes des lacunes des autres processus. Les Parties à la CMS ont la possibilité de veiller à ce que le Plan stratégique devienne vraiment efficace. Les Parties ont eu plusieurs mois pour commenter avant que les documents n'aient à être finalisés pour la COP.

148. Günther Mitlacher (WWF) convient avec l'Allemagne qu'il est nécessaire d'examiner le mandat spécifique de la CMS et d'adapter les objectifs d'Aichi de la CDB en conséquence. Jusqu'à présent, l'analyse de la façon dont les objectifs de la CDB sont mis en œuvre est plutôt négative, mais il faut davantage tenir compte des contributions d'autres AME.

149. Mme Verleye déclare qu'elle est d'accord avec les commentaires formulés et qu'elle s'efforcera de veiller à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles charges de travail pour les Parties et que l'accent portera sur les spécificités de la CMS et, à cette fin, les Objectifs d'Aichi ont été adaptés. Elle admet que le Guide d'accompagnement est un long document, toutefois, il s'agit d'un ouvrage de référence et il n'est pas fait pour être lu de la première à la dernière page. Elle attend avec intérêt de recevoir des commentaires des autres Parties au cours de la période de consultation.

150. David Pritchard (Consultant) confirme qu'il a été décidé dès le départ d'utiliser les Objectifs d'Aichi comme base du Plan stratégique, avec des ajustements appropriés pour assurer leur pertinence pour les espèces migratrices. En ce qui concerne l'utilisation finale des résultats des indicateurs, l'ensemble de la communauté œuvrant pour la biodiversité a été identifiée comme étant le public cible, en assurant des synergies et en développant en parallèle de nouveaux formats de rapports nationaux. Le SPWG a toujours été conscient de la nécessité de ne pas augmenter la charge de travail des Parties et de la réduire au minimum, dans la mesure du possible.

151. Le calendrier du reste du processus est projeté à l'écran et la réunion en prend note.

13. Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS

13.1 Changement organisationnel du Conseil scientifique

152. Le Secrétaire exécutif explique que les changements apportés découlent des recommandations du processus de Structure future. La réforme du Conseil scientifique a été l'une des dernières questions découlant de la Structure future à traiter.

153. Marco Barbieri (Conseiller scientifique) présente le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.13.1](#) en expliquant que la COP a mis en place le Comité de session, composé de 15 représentants régionaux (trois conseillers scientifiques nommés par les Parties de chacune des cinq régions du CMS), plus neuf membres nommés par la COP. Le Comité permanent a été invité à examiner certaines options de procédure concernant la candidature et la nomination des membres du Comité de session. Entre une première option où les membres se portent candidats et une seconde où ils sont choisis par une consultation régionale, le Comité permanent a exprimé une nette préférence pour la seconde. Il est également convenu que le Comité permanent indique quels candidats présentés à la COP pour la nomination au Comité de session ont été recommandés.

154. La Résolution prévoit que les membres du Comité de session soient nommés pour une durée minimale de deux périodes triennales, sauf la moitié des membres initiaux qui ne siègeront qu'une seule période triennale pour permettre l'échelonnement du processus de renouvellement. Le fait qu'il y ait un nombre impair de membres régionaux constitue une difficulté, car il ne sera pas possible de remplacer la moitié des membres. Cependant, la Résolution ne contient pas de dispositions pour le remplacement des membres qui démissionneraient avant l'expiration de leur mandat ou pour les suppléants remplaçant un membre ne pouvant pas assister à une réunion.

155. Une décision est nécessaire en ce qui concerne les régions qui devront remplacer deux de leurs membres et celles qui ne devront en remplacer qu'un seul. Le Secrétariat a demandé aux membres actuels de déterminer qui était disposé et en mesure de continuer à siéger. Parmi les représentants régionaux actuels, seul le professeur Sinsin du Bénin n'a pas exprimé le souhait de continuer. Il est également souligné que deux régions (Asie et Amérique centrale, du Sud et Caraïbes) n'ont actuellement que deux membres. Dans ce cas, le Secrétariat suggère que l'Asie et les Amériques soient les deux régions devant choisir deux membres pour le renouvellement lors de la COP12. Il appartiendra aux régions de décider quels représentants doivent être soumis à la procédure de renouvellement. Cette suggestion est acceptée par le Comité permanent.

156. Le Président explique le principe de renouvellement et la disposition de la Résolution allouant à chacune des cinq régions trois sièges au sein du Comité de session. Il soulève la question de savoir si les représentants régionaux peuvent se présenter pour une réélection ou s'ils sont limités à un seul mandat.

157. Mme Montgomery (Australie), tout en reconnaissant que la Résolution stipule que la moitié des membres doivent être renouvelés à la COP12, estime qu'il est regrettable que le Comité de session soit confronté à la perspective de perdre des membres expérimentés au moment où il commence à faire de grands progrès.

158. M. Barbieri revient sur la question des membres suppléants, qui peuvent être remplaçants lorsque les membres réguliers ne sont pas en mesure d'assister à la réunion ou remplaçants permanents des membres ayant démissionné (voir la procédure utilisée dans le Comité pour les animaux de la CITES). S'il était possible que les membres suppléants soient tenus au courant des activités du Comité de session, cela faciliterait leur intégration dans le Comité lorsqu'ils sont amenés à prendre leurs fonctions en tant que membres réguliers.

159. M. Lamarque (France) demande si chaque membre aura un membre suppléant ou si chaque région en désignera un seul.

160. Mme Montgomery déclare qu'il a été difficile pour l'Océanie de trouver trois représentants réguliers, et demande ainsi que la nomination de suppléants soit recommandée mais pas obligatoire.

161. Mme Qwathkana (Afrique du Sud) déclare qu'elle croit comprendre que les membres régionaux du Comité de session sont issus d'un bassin élargi de conseillers scientifiques nommés à l'échelle nationale. Elle demande donc ce qui se passe si un représentant régional est remplacé par une personne désignée au niveau national. Elle suppose également que les membres suppléants sont aussi choisis parmi les conseillers scientifiques nommés à l'échelle nationale. Une autre considération sera l'expertise des personnes concernées ; un suppléant spécialiste des poissons, par exemple, ne serait pas le mieux placé pour remplacer un expert en mammifères terrestres, car l'équilibre global du Comité de session en serait affecté.

162. M. Barbieri confirme que les membres du Comité de session devront être des conseillers scientifiques. Les Parties ont la liberté de changer leurs candidats à tout moment, et notamment lorsque la situation personnelle des conseillers évolue. Il est supposé qu'avant d'accepter de siéger au Comité de session, les conseillers obtiendront l'autorisation de leur employeur et des autorités de la Partie qui a proposé leur candidature. En choisissant leurs représentants, les régions doivent également tenir compte des domaines d'expertise de leurs candidats, mais avec des régions limitées à trois membres, la couverture de tous les taxons sera difficile.

163. Mme Qwathkana demande que ces considérations soient prises en compte lorsque le règlement intérieur du Conseil scientifique sera révisé à la suite de la restructuration et de la formation du Comité de session.

164. La référence de la Résolution 11.4 à la disposition sur le renouvellement de la moitié des membres semble s'appliquer également aux conseillers nommés par la COP. Il y a eu huit conseillers de ce genre jusqu'à la création d'un neuvième siège à la COP10 concernant les changements climatiques, et depuis la COP11, le siège pour les espèces aviaires a été attribué à deux experts. Le Secrétariat demande donc des avis afin de savoir si les conseillers nommés par la COP doivent également faire l'objet de la procédure de renouvellement.

165. Mme Qwathkana souligne que les membres nommés par la COP ont tous des domaines d'expertise distincts et ne peuvent donc pas se représenter correctement les uns les autres. Il ne semble pas judicieux d'exclure quatre ou cinq d'entre eux du Comité.

166. Mme Montgomery approuve l'avis de l'Afrique du Sud, affirmant que les membres nommés par la COP sont des experts renommés dans leur domaine respectif et qu'il semble contre-productif de sacrifier leur expertise au principe de renouvellement.

167. Le Président déclare que le Comité permanent a ainsi accepté que les conseillers nommés par la COP soient exemptés des dispositions relatives au renouvellement.

14. Révision du modèle des rapports nationaux

168. Le Président invite M. Barbieri (Secrétariat) à faire des remarques préliminaires avant que le consultant, David Pritchard, ne fasse un exposé détaillé.

169. M. Barbieri déclare qu'à travers la [Résolution 11.2](#) les Parties ont demandé au Secrétariat d'envisager des amendements du format des rapports nationaux en lien avec l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique, tout en visant à rationaliser les processus de rapport afin de réduire les charges de préparation des rapports ; et de soumettre toute proposition d'amendement au Comité permanent pour examen et transmission à la COP12. Les travaux sur les amendements du modèle pour les rapports nationaux ont été réalisés parallèlement à l'élaboration des indicateurs du Plan stratégique pour les espèces migratrices et ont été possibles grâce à une contribution volontaire du Gouvernement allemand. Un appui a également été reçu du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE/WCMC). Bien que la [Résolution 11.2](#) demande que les propositions de modification soient soumises à la COP12 pour examen, le Secrétariat et le SPWG estiment que certaines modifications découlant notamment du travail sur les indicateurs du Plan stratégique pour les espèces migratrices pourraient être anticipées afin de permettre la collecte de données sur la mise en œuvre du Plan stratégique depuis le présent cycle de rapport jusqu'à la COP12. Une révision supplémentaire et plus complète sera soumise à la COP12 pour examen, en vue de son utilisation pour le cycle de rapport de la COP13 et au-delà. Cela signifie que le premier lot de changements s'appliquerait pour les rapports soumis à la COP12, le reste entrant en vigueur pour la COP13.

170. M. Pritchard déclare que le SPWG continuera ses travaux sur les indicateurs, mais ne sera pas en mesure de les finaliser avant la date limite de soumission des rapports nationaux pour la COP12.

171. La première étape de la révision du modèle fournira la plupart des modifications requises et pourra anticiper les indicateurs, qui existent sous forme de projet, et tenir compte de certaines des recommandations faites par le PNUE/WCMC pour améliorer le format des rapports nationaux à partir de l'analyse des rapports soumis à la COP11. Les projets d'indicateurs nécessiteront des rapports qualitatifs et narratifs, mais il y aura autant de cases à cocher et d'option de notation que possible. Pour la plupart des objectifs, les projets de questions figurent dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.14](#) basé sur les questions du format actuel avec quelques modifications. Des efforts sont faits pour rationaliser le format du rapport.

172. Le Comité permanent est prié d'approuver deux points : l'approche proposée en deux étapes pour la révision du format ; et les questions liées aux objectifs du Plan stratégique proposées dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.14](#).

173. Le Document [UNEP/CMS/StC45/Inf.5](#) a pour objectif de décrire quelques principes et une approche générale pour poursuivre les travaux sur le format de rapport national entre la 45^{ème} réunion du Comité permanent et la COP12. Il expose les principales caractéristiques, incluant des questions complémentaires « pop-up » qui n'apparaissent que lorsqu'une réponse est apportée à la question principale, des menus déroulants et l'utilisation de listes d'espèces en ligne, mises à jour automatiquement. Les résolutions sont proposées par zone thématique afin d'éviter une longue liste unique, et les répétitions de question ont été éliminées.

174. M. Lamarque (France) fait quelques remarques de nature procédurale et de fond. D'un point de vue procédural, il se demande si le Comité permanent est en mesure d'approuver une révision du format. En ce qui concerne le fond, il se demande s'il est logique de modifier le modèle en deux étapes, suggérant qu'il serait préférable d'attendre la finalisation des indicateurs. Il note également que le modèle comprend des questions nécessitant des réponses subjectives (p. ex. *pensez-vous que cette activité produira des résultats ?*). Il suggère également que les rapports soient préremplis avec les données existantes. Il préférerait adopter le modèle révisé une fois que l'ensemble du travail sera achevé.

175. M. Adams (Allemagne) est d'accord avec la France. De nouvelles améliorations des indicateurs du Plan stratégique sont nécessaires et, par conséquent, il est trop tôt pour changer le modèle. Les discussions se poursuivent, et la première consultation n'a produit que peu de commentaires, de sorte que d'autres changements peuvent être attendus lorsque les Parties auront transmis leurs contributions. Certaines questions sont trop générales et ne sont pas suffisamment ciblées sur les actions en faveur des espèces migratrices. Il suggère également d'attendre le résultat des discussions de la COP sur les indicateurs avant d'achever le format du rapport national.

176. Mme Montgomery (Australie) soutient l'avis de la France et de l'Allemagne. Les réponses qu'elle a reçues d'autres Parties en Océanie indiquent que les questions sont trop vagues et nécessitent des réponses longues et narratives. Elle se montre circonspecte vis-à-vis de la charge de travail que cela peut représenter pour les petits pays de sa région. Elle a également des doutes quant à l'approche en deux étapes et demande si les questions ajoutées à la première étape feront l'objet de nouveaux amendements à la seconde étape. Elle se demande également s'il est sage d'anticiper les indicateurs qui n'ont pas encore été définis de manière définitive.

177. M. Espinoza Herrera (Équateur) admet que les indicateurs doivent encore être ajustés, mais pense qu'il est important de commencer à adapter le format de rapport dès à présent. Le produit final devra être un outil utilisé à l'échelle nationale, régionale et internationale.

178. M. Barbieri aborde le point de procédure concernant les capacités du Comité permanent à adopter les modifications sans les soumettre à la COP. Il pense qu'une telle décision relève normalement du mandat du Comité, et il existe des précédents à cet égard. En ce qui concerne la question de savoir si l'adoption du premier ensemble de modifications est prématurée, le Secrétariat et le SPWG ont décidé de proposer les modifications dans le but de commencer à

recueillir des informations pertinentes pour la mise en œuvre du Plan stratégique dès la COP12 afin que l'évaluation finale à mener avant la COP14 puisse bénéficier des informations et des données recueillies sur une période plus longue.

179. M. Pritchard souligne qu'un certain nombre des questions proposées sont en fait des modifications des questions existantes. En ce qui concerne les 16 objectifs, il y a de nouvelles questions pour quatre d'entre eux, les questions sont légèrement plus longues dans deux cas, elles sont plus ou moins les mêmes dans deux autres cas, et dans sept cas, les questions sont plus courtes et plus simples. Une question a été complètement supprimée. Bien que les indicateurs n'aient pas encore été finalisés, les objectifs ont été adoptés et les questions ont été formulées en conséquence.

180. Le Président suggère qu'il existe deux options : soit établir un groupe de travail de session à la COP12 pour examiner le modèle et répondre aux préoccupations soulevées ; soit conserver le format existant.

181. M. Espinosa Herrera (Équateur) ne veut pas causer de retard, mais souligne qu'en ce qui concerne le Plan stratégique pour les espèces migratrices et ses projets d'indicateurs, les Parties seront tenues de fournir certaines données dans leurs rapports nationaux.

182. Le Président, après avoir consulté le Secrétaire exécutif, confirme que, les Parties ayant exprimé leurs inquiétudes, l'ancien format sera conservé pour les rapports à soumettre à la COP12, avec des ajustements limités pour tenir compte de l'inscription de nouvelles espèces aux annexes et des nouvelles résolutions adoptées par la COP11. Il prie instamment les représentants régionaux d'encourager un meilleur taux de réponse (à la COP11, environ la moitié des Parties avaient présenté leurs rapports). Il y aura un groupe de travail de session à la COP, consacré à la discussion du format, où les questions de flexibilité, de clarté et de subjectivité pourront être examinées.

15. Renforcement des synergies et des services communs entre les instruments de la Famille CMS

183. Le Secrétaire exécutif rend compte des progrès réalisés dans l'application de la [Résolution 11.3](#) depuis la précédente réunion du Comité permanent.

184. La MOP6 de l'AEWA a examiné l'analyse indépendante qui a été soumise à la 44^{ème} réunion du Comité permanent, et une décision a été prise en faveur de la poursuite du projet pilote impliquant l'Équipe chargée de la communication. Les progrès seront examinés et une recommandation sera faite à la MOP7 de l'AEWA.

185. Avec l'approbation des organes directeurs de la CMS et de l'AEWA, les Secrétaires exécutifs élaboreront davantage les structures, les modalités de gestion et les programmes de travail conjoints de l'Équipe conjointe chargée de la communication, qui s'est avérée efficace depuis sa création en 2014 et continue de s'améliorer. Le projet pilote couvrant la communication, la gestion de l'information et la sensibilisation sera consolidé avant d'aborder d'autres services communs ou d'étendre les services conjoints à EUROBATS.

186. Un rapport a été soumis au PNUE et les Secrétaires exécutifs de la CMS, de l'AEWA et d'EUROBATS ont discuté avec l'ancien Directeur exécutif du PNUE. Les trois Secrétaires exécutifs se sont réunis tous les mois pour discuter de questions administratives et financières et devront également envisager une collaboration renforcée autour des questions programmatiques (telles que les énergies renouvelables).

187. M. Trouvilliez (AEWA) déclare que le rapport du Secrétaire exécutif illustre ce qui a été réalisé depuis la COP de la CMS et la MOP de l'AEWA. Il convient avec le Secrétaire exécutif de la CMS que les deux Secrétariats bénéficient de cette collaboration étroite. Ils travaillent sur une formule pour le partage des coûts et des services de l'Équipe conjointe chargée de la communication et feront rapport aux Parties lorsque les détails des dispositions seront convenus. Il est d'accord que l'Équipe conjointe chargée de la communication fonctionne bien et pourra constituer un modèle pour étendre la collaboration à d'autres domaines, y compris les travaux des programmes, dans des domaines où la CMS et l'AEWA travaillent déjà ensemble.

188. M. Streit (EUROBATS) déclare que les réunions régulières des Secrétaires exécutifs sont constructives et utiles, et il attend avec intérêt de nouveaux développements.

189. Le Président se félicite de la collaboration constructive et des avantages qu'elle apporte à la CMS et à l'AEWA, et note qu'un nouveau rapport sera soumis à la COP12, éventuellement avec des propositions visant à étendre les synergies aux domaines des programmes ainsi qu'à l'administration et aux services communs.

Interprétation et mise en œuvre de la Convention

16. Mise en œuvre du Programme de travail

16.1 Mise en œuvre du Programme de travail 2015-2017

190. Le Secrétaire exécutif déclare que le rapport ([UNEP/CMS/StC45/Doc16.1](#)) est un résumé des faits marquants des activités du Secrétariat depuis la précédente réunion du Comité permanent. Il salue l'appui des Parties, comme l'Allemagne sans laquelle il serait impossible pour le Secrétariat de poursuivre ses activités, car une forte proportion du budget est allouée au personnel. Le coût total de toutes les activités figurant dans le Programme de travail s'élève à 17 millions d'USD, et la plupart des domaines de travail et des groupes de travail associés dépendent de contributions volontaires. En résumé, le Secrétaire exécutif déclare que la Convention est sur la bonne voie et que des progrès substantiels ont été accomplis au cours des deux années écoulées depuis la COP11.

Espèces aviaires

191. Le Groupe de travail pour les Amériques a été convoqué et la possibilité d'organiser une rencontre au Mexique adossée à la prochaine réunion du Comité trilatéral en 2017 est envisagée. Parallèlement, l'Équateur travaille sur un plan d'action à l'échelle de la voie de migration.

192. En collaboration avec l'AEWA, la CMS travaille sur la prévention de l'empoisonnement des oiseaux, et un atelier a été organisé au Cap avec un financement de la Commission européenne. L'effort se concentrera sur la mise en œuvre des lignes directrices approuvées lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN à Hawaï (États-Unis).

193. Le Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux, financé par la Commission européenne, s'est réuni en juillet au Caire, où il a adopté son [programme de travail pour la période 2016-2020](#). La « [Déclaration du Caire](#) » a été adoptée, confirmant la tolérance zéro de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux.

194. Dans le cadre de l'Initiative pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, un atelier a été organisé à Abuja du 24 au 26 novembre 2016. Nous remercions le Gouvernement suisse qui a financé la réunion et BirdLife International qui en a assuré la promotion pour une participation maximale.

195. La CMS a récemment assisté à un atelier en Chine organisé par BirdLife International sur le Bruant auréole (*Emberiza aureola*) et où un plan d'action pour l'espèce a été convenu.

196. La première Réunion des Signataires du MdE Flamant des Andes a eu lieu à Cusco (Pérou), en avril 2016. Un plan d'action a été adopté, un accord sur l'établissement d'un réseau de sites a été conclu, et un mécanisme de coordination a été approuvé. La réunion a été financée par le Gouvernement du Pérou et la Commission européenne.

197. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la rédaction du plan d'action multi-espèces visant à faire face à la crise actuelle que traversent les espèces de vautours dans la région d'Afrique-Eurasie. BirdLife International y participe également et des coordinateurs sous-régionaux ont été nommés. Un groupe de pilotage composé de 20 membres a été mis en place.

Espèces aquatiques

198. Les lignes directrices de la Famille CMS sur les études de l'impact environnemental des activités génératrices de bruit dans le milieu marin ont été élaborées, après avoir été financées par le Gouvernement de Monaco dans le cadre du programme « Champion de la CMS ». Un exercice de consultation a été mené entre avril et juillet 2016. Toutefois, les Parties ayant besoin de plus de temps pour examiner le projet, le délai pour les commentaires a été prolongé jusqu'en février 2017, après quoi le document sera transmis au Conseil scientifique avant sa soumission à la COP.

199. En lien avec la [Résolution 11.22](#), *Captures de cétacés vivants dans le milieu naturel à des fins commerciales*, un questionnaire a été envoyé aux Parties et le travail qui a suivi a été réalisé grâce à une contribution volontaire du Gouvernement de Monaco.

200. L'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) a été inscrite aux annexes de la CMS à la COP11. Un atelier d'experts des États de l'aire de répartition tenu à Galway (Irlande) en octobre, a permis de discuter les premières étapes vers un éventuel instrument au titre de la CMS.

201. La deuxième Réunion des Signataires du MdE Requins a eu lieu à San José, en présence du Président du Costa Rica et sous la présidence du Vice-Ministre de l'environnement. Parmi les résultats positifs de la réunion figurent l'inscription de 22 nouvelles espèces et l'adoption du Programme de travail. Le Portugal et la Somalie sont devenus Signataires en 2016 et plusieurs ONG sont devenues partenaires coopérants du MdE lors de la Réunion des Signataires. La Réunion des Signataires a été précédée de la première réunion du Comité consultatif du MdE, et le Groupe de travail sur la conservation s'est rencontré récemment, pour la première fois, à Bristol (Royaume-Uni).

202. La prochaine Réunion des Signataires du MdE Dugong se déroulera à Abou Dhabi en mars 2017. Un kit de ressources électroniques a été développé.

203. Au sujet de l'IOSEA, la CoP de la CITES a commandé une étude sur le commerce des tortues dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. La Commission des thons de l'Océan Indien poursuit ses consultations sur le projet de Mémoire d'Entente avec la CMS (et IOSEA) sur les prises accidentelles.

Espèces terrestres

204. Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement des priorités pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale lors d'un atelier tenu en août 2016, et le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'Agence allemande pour la conservation de la nature, le Bundesamt für Naturschutz (BfN) et le Ministère fédéral de l'environnement (BMUB).

205. À la suite de l'épizootie qui a touché les antilopes saïgas en 2015, un protocole d'échantillonnage a été élaboré pour les vétérinaires locaux en cas d'événement futur.

206. Un rapport actualisé sur la situation et un plan d'action pour la grande faune sahélo-saharienne sont en préparation et mettent l'accent sur quatre espèces clés : l'addax, la gazelle Dama, la gazelle à cornes fines et oryx algazelle. L'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi et l'Alliance saharienne ont lancé un programme pour la mise en liberté d'oryx algazelles élevés en captivité. L'addax traverse une crise car sa population s'est effondrée à cause des activités humaines.

207. Un plan d'action est envisagé pour l'âne sauvage d'Afrique, dont il ne reste plus que 600 individus en Éthiopie et en Érythrée, l'espèce étant maintenant éteinte en Somalie et à Djibouti.

Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS)

208. Le Plan stratégique pour les espèces migratrices est couvert plus en détail ailleurs dans l'ordre du jour (voir le point 12 de l'ordre du jour). Malgré le manque de financement principal et

de contributions volontaires, des progrès significatifs ont été réalisés sur le Guide d'accompagnement.

Groupe de travail sur l'énergie

209. La première réunion du Groupe de travail sur l'énergie est prévue en Afrique du Sud en décembre. Un coordinateur a été nommé et il est important de commencer à travailler pour veiller à ce que les lignes directrices soient mises en œuvre.

Comité de session du Conseil scientifique

210. La première réunion a été conclue avec succès et la seconde aura lieu en juillet 2017. De plus amples détails sur le Comité de session et les changements organisationnels affectant le Conseil scientifique sont traités au point 13.1 de l'ordre du jour.

Rapport sur la conservation

211. La CMS ne dispose de rien de semblable au Geo-Outlook ou au Biodiversity Outlook et les financements ne sont pas suffisants pour organiser plus que l'atelier de planification prévu en décembre 2016.

Communication

212. Depuis la création de l'Unité conjointe chargée de la communication partagée avec l'AEWA, beaucoup plus de travaux médiatiques et promotionnels ont été réalisés, notamment des articles pour le Web, une présence sur les médias sociaux, des travaux avec la presse et les médias (à la suite de l'épizootie des antilopes saïgas) et la rédaction d'articles d'opinion, dont certains ont été publiés par le *Guardian* et le *Huffington Post*. Le site Web continue de s'améliorer et les espaces de travail en ligne sont maintenus et développés pour divers comités et groupes de travail.

213. La campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs de 2016 a vu plus de 300 événements enregistrés dans 80 pays et plus de 58 millions de tweets, et le site Web a été consulté depuis 181 pays.

214. L'Unité conjointe chargée de la communication a également soutenu les MOP de l'AEWA et de l'ASCOBANS, ainsi que des réunions des Signataires des MdE, et a produit du matériel à l'appui de diverses campagnes internationales dont la Journée mondiale de la vie sauvage.

215. Un nouveau mode de fonctionnement de la gestion de l'équipe, visant à assurer sa durabilité à long terme et sa gestion conjointe, est mis en place. L'équipe comprend un certain nombre de postes temporaires et à temps partiel qui, idéalement, devront être rendus permanents et à temps plein. Un poste d'informaticien/webmaster à temps partiel est actuellement vacant et occupé temporairement par un consultant.

Renforcement des capacités

216. Des subventions ont été reçues de la Commission européenne pour des ateliers d'adhésion au Panama, soutenus par le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC - *Regional Office for Latin America and the Caribbean*), à Manille pour les pays d'Asie du Sud-Est avec l'aide du Gouvernement des Philippines, ainsi qu'à la Barbade avec le soutien de la CARICOM, l'organisation de la Communauté caribéenne. Des missions ont également été menées au Myanmar, en Chine et dans d'autres pays.

217. La responsabilité du renforcement des capacités est répartie entre l'Administrateur chargé du renforcement des capacités et les équipes Espèces. Il est prioritaire d'assurer une couverture appropriée des espèces migratrices dans les SPANB, car, comme l'a indiqué le représentant du PNUE dans son rapport (voir le point 8 de l'ordre du jour), seulement 42 % de ces stratégies et plans les mentionnent.

218. Une plus grande utilisation de forums électroniques est prévue et le manuel destiné aux points focaux de la CMS est disponible sur le portail InforMEA.

219. Lyle Glowka (Coordinateur exécutif, Bureau de la CMS - Abou Dhabi) renouvelle les remerciements exprimés par le Secrétaire exécutif au Gouvernement des Émirats arabes unis et à l'Agence de l'environnement - Abou Dhabi pour leur généreux soutien au cours de ces dernières années. Il note que les Émirats arabes unis sont maintenant Parties à la Convention et sont représentés à la réunion par des observateurs. En ce qui concerne le MdE Rapaces et le Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours, il annonce qu'un accord a été conclu avec l'Émirat de Charjah afin d'organiser en février 2017 un atelier complémentaire portant sur la péninsule arabique.

220. Le Président se fait l'écho de la gratitude de la Convention aux Émirats arabes unis et se réjouit à l'annonce de l'atelier prévu à Charjah.

221. M. Adams (Allemagne) se félicite du rapport très détaillé du Secrétaire exécutif et salue toutes les réalisations, en particulier celles portant sur les questions où la CMS travaille en étroite collaboration avec la CITES, notant qu'il existe des possibilités de collaboration à venir sur les espèces terrestres d'Afrique. Sa seule critique, cependant, est la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne le Groupe de travail sur l'énergie.

222. Le Président remercie toutes les Parties qui ont contribué financièrement ou en nature à la mise en œuvre du Programme de travail, notant que l'Allemagne a une place éminente sur cette liste de pays.

223. Mme Qwathekana (Afrique du Sud) déclare qu'à la lumière des décisions prises à la CoP de la CITES, elle souhaite soulever la question des éléphants d'Afrique, des lycaons (deux espèces faisant l'objet d'actions concertées dans le cadre de la CMS) et d'autres espèces de carnivores. À la CoP de la CITES, l'ampleur de la menace pesant sur le lycaon en raison du commerce a été considérée comme moins grave que d'autres problèmes de conservation tels que la perte d'habitat et les maladies. Il est convenu d'examiner ces propositions plus en détail au point 20.2 de l'ordre du jour (voir ci-après).

224. Nicolas Entrup (OceanCare) apprécie le travail effectué et fait un commentaire sur le Programme de travail en ce qui concerne les espèces aquatiques. OceanCare travaille sur la « viande de brousse » aquatique dans le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique, mais estime que les réglementations, le renforcement des capacités et les moyens de subsistance alternatifs ne sont pas suffisants pour compenser la perte des pêcheries locales face aux flottes industrielles étrangères. Beaucoup d'espèces affectées sont inscrites aux annexes de la CMS. En tant que membre du Partenariat collaboratif sur la gestion durable des espèces sauvages, la CMS devrait soulever la question de la pêche hauturière ainsi que des plantations de palmiers à huile avec la CDB et la FAO. M. Entrup propose qu'un groupe de travail chargé de la « viande de brousse » - à la fois terrestre et aquatique - soit créé au sein du Conseil scientifique, bien que beaucoup de ces problèmes relèvent de la gouvernance plutôt que de la science, et que la question soit abordée à la COP12. Il demande l'avis du Comité permanent.

225. Le Président note l'intervention d'OceanCare, convenant que le Conseil scientifique pourrait être une option. La COP pourrait effectivement envisager de définir une politique, et, la CMS étant favorable au travail avec les ONG, OceanCare pourrait jouer un rôle.

226. Hiba Aishehhi (Émirats arabes unis) déclare que les Émirats arabes unis ont adhéré à la CMS en mai 2016 et sont désireux de soutenir les efforts internationaux de conservation en complément de leur travail national. Les Émirats arabes unis sont actifs dans d'autres AME et financent de nombreuses activités. En 2009, le bureau de la CMS à Abou Dhabi a été créé pour coordonner le MdE Rapaces et le MdE Dugong. En 2014, le PNUE et l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi ont examiné les résultats des accords des donateurs et, les jugeant satisfaisants, sont convenus de poursuivre les dispositions au cours de la période 2015-2019. Au cours des dernières années, les Émirats arabes unis ont accueilli des réunions du Groupe de travail sur le Faucon sacré, des ateliers sur les requins, des réunions régionales de l'IOSEA ainsi que le Comité consultatif technique du MdE Rapaces, et accueilleront la troisième Réunion des Signataires du MdE Dugong en 2017. Les Émirats arabes unis amassent des données sur les

espèces endémiques et migratrices pour aider à développer des stratégies. Les Émirats arabes unis remercient également le Secrétariat d'avoir accepté de corriger certaines informations dans le document relatif au Programme de travail et à la mobilisation des ressources.

227. M. Owoyesigire (Ouganda) déclare qu'en ce qui concerne la Résolution 11.32, *Conservation et gestion du lion d'Afrique*, une étude documentaire a été effectuée sur la base des dix réponses reçues au questionnaire de la CMS envoyé aux États de l'aire de répartition. La CoP de la CITES a examiné et rejeté une proposition visant à transférer le lion de l'Annexe II à l'Annexe I, mais l'inscription de l'espèce aux annexes de la CMS est toujours envisagée. Une réunion conjointe des États de l'aire de répartition s'est tenue en mai 2016 à Entebbe (Ouganda), afin d'identifier les menaces et d'évaluer les avantages d'une inscription aux annexes de la CITES et de la CMS. Nous remercions les Gouvernements de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, dont les financements ont permis à 28 des 32 États de l'aire de répartition de participer. Un communiqué a été publié à la fin de l'atelier reconnaissant le rôle possible de la chasse au trophée dans la conservation de l'espèce. La réunion pré-COP organisée par la CITES et la CDB à Addis-Abeba du 8 au 12 août a permis d'élaborer un document pour soumission à la CITES (voir [UNEP/CMS/StC45/Inf.2](#) et le [site Web de la CITES](#) pour plus de détails).

228. Mme Crockford (BirdLife International) demande au Secrétariat d'élargir la portée de la consultation lors de la préparation du rapport sur la mise en œuvre du Programme de travail, afin de tenir compte du rôle des ONG partenaires, compte tenu de l'ouverture de la Convention à la coopération et du rôle joué par les ONG dans sa mise en œuvre. Il y a des cas où BirdLife International pourrait fournir des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres, les Objectifs de développement durable et l'atelier prévu à Abuja. BirdLife International a été en mesure de financer un coordinateur pour l'initiative des oiseaux terrestres à partir de diverses petites contributions de ses partenaires, mais cet argent a été presque totalement dépensé et de nouveaux financements sont désespérément attendus.

229. BirdLife International se félicite des progrès réalisés au sujet de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux. Ayant procédé à l'examen en Méditerranée, BirdLife International étend maintenant l'étude à l'Arabie, à la République islamique d'Iran, à l'Irak et à l'Europe au-delà de la Méditerranée. La première compilation sera prête en 2017 pour examen par les pairs et les commentaires seront les bienvenus, mais le projet a encore besoin de 70 000 livres sterling (GBP), car certains engagements n'ont pas été tenus. L'atelier CMS sur les prises accidentelles est important car les filets maillants affectent les oiseaux, les cétacés et les requins. Les ateliers tenus en 2015 aux États-Unis ont apporté d'importantes contributions à la réflexion sur les prises accidentelles, mais il est temps de faire de nouveau progresser ces questions.

230. En réponse au Président qui demande si un rapport distinct sur les activités des ONG doit être commandé ou si le Secrétariat peut couvrir les contributions des ONG à la mise en œuvre du Programme de travail dans son propre rapport, le Secrétaire exécutif déclare que la CMS apprécie grandement le soutien des ONG. Compte tenu de la diversité des travaux en cours, il est difficile d'inclure des références à l'ensemble du soutien fourni par les ONG, mais il peut demander aux chefs des équipes Espèces de faire appel à la participation des ONG lorsque le rapport du Secrétariat au Comité permanent est en cours de compilation.

231. Mark Jones (Born Free) déclare que Born Free a longtemps été impliqué dans des travaux de conservation en Afrique. Il note que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la [Résolution 11.32](#) et salue la coopération entre la CMS et la CITES. Les propositions de l'Afrique du Sud concernant les éléphants et d'autres espèces africaines devront être poursuivies. Il se félicite également des décisions prises à la CoP de la CITES, mais estime que certains des sujets correspondent davantage à la CMS qu'à la CITES.

232. Le Président demande des commentaires sur le document [UNEP/CMS/StC45/Inf.3](#) (Projets de décision concernant la conservation du lion d'Afrique (*Panthera leo*)) qui a été inclus dans la documentation à la demande de l'Ouganda et qui concerne l'éventuelle élaboration d'un plan d'action par la CMS, la CITES et l'UICN. Toutefois, il appartiendra à la COP de prendre une décision définitive.

233. Mme Qwathkana (Afrique du Sud) appuie la déclaration de l'Ouganda. L'Afrique du Sud est l'un des sponsors de la déclaration à la CoP de la CITES.

234. M. Lamarque (France) soutient également la proposition faite par l'Ouganda, mais note que le lion n'est pas inscrit aux annexes de la CMS pour le moment.

235. Le Président souligne que le lion fait l'objet d'une résolution de la COP de la CMS, la CITES a appelé à une coopération continue avec la CMS et il y a des cas où la CMS a traité d'espèces non inscrites à ses annexes. La CMS a également un membre du personnel employé conjointement par la CITES grâce à un financement du Gouvernement allemand.

236. M. Adams (Allemagne) soutient également la proposition de l'Ouganda, qui a été approuvée par les 184 Parties à la CITES qui comprennent la plupart des 124 Parties à la CMS. Il suggère que le Comité permanent exprime son soutien et demande au Secrétariat d'inclure l'initiative à l'ordre du jour de la COP12 à la suite de la Résolution 11.32.

237. Le Président déclare que, pour que l'inscription du lion aux annexes de la CMS soit examinée à la COP12, une Partie doit présenter une proposition. Il demande l'avis du Secrétariat concernant la demande de l'Afrique du Sud de déposer un nouveau document sur la question de l'éléphant d'Afrique, du lycaon et d'autres carnivores. Le Secrétaire exécutif suggère que, plutôt que de traiter la proposition en tant qu'élément distinct et de soumettre un document séparé, la question soit examinée au titre du point de l'ordre du jour sur les synergies (voir le point 20 de l'ordre du jour).

238. Mme Montgomery (Australie) souligne que le fort décalage horaire entre Bonn et la région de l'Océanie rend extrêmement difficile la consultation sur les documents tardifs. Dans ce cas, le sujet étant les espèces africaines, il est peu probable que cela pose des difficultés immédiates, mais elle ne veut pas qu'il y ait de précédent et, dans d'autres circonstances, elle pourrait ne pas être en mesure d'accepter un tel processus.

16.2 Projet de modèle pour le Programme de travail 2018-2020

239. Le Secrétaire exécutif présente le projet de modèle. L'idée d'un Programme de travail a été lancée à la 41^{ème} réunion du Comité permanent suite à une demande des Parties à la COP10 pour qu'un outil soit fourni par le Secrétariat afin de faciliter la préparation des rapports et la gestion du travail du Secrétariat. Le modèle révisé vise à rationaliser la présentation en fonction de l'expérience d'utilisation au cours du premier cycle triennal complet depuis sa création. Une nouvelle caractéristique porte sur les travaux découlant des résolutions adoptées par la COP et sur ceux effectués sous les auspices des MdE et des accords pour les espèces inscrites à l'Annexe II. La COP aura la possibilité d'attribuer des priorités aux activités. Les activités ont également été réorganisées par groupes connexes.

240. Les Parties ont vu le projet qui a été distribué en avance. Il n'y a pas de commentaires de l'assistance et le modèle révisé est adopté.

17. Format révisé pour les propositions d'amendements aux annexes de la CMS

241. M. Barbieri (Secrétariat) présente le document [UNEP/CMS/StC45/Doc17](#) qui a été produit par le Secrétariat tel que mandaté par la COP. Le Secrétariat a préparé un premier projet de modèle et de lignes directrices qu'il a présenté au Comité de session du Conseil scientifique. Un groupe de travail a été créé et a révisé le projet. La plénière du Comité de session l'a ensuite approuvé avec un petit nombre de modifications ultérieures.

242. Le Président déclare que le Comité permanent a eu l'occasion d'examiner le modèle, et s'il n'y a pas d'autres amendements, il peut être utilisé pour toute proposition d'amendement des annexes à soumettre à la COP12. Si la COP estime que d'autres modifications sont nécessaires, le modèle pourra être révisé de nouveau.

243. M. Adams (Allemagne) se félicite du projet qu'il estime être une amélioration par rapport à la version existante. Il propose certaines modifications à la section 3 de la note explicative concernant la définition du terme « migrateur » tel qu'il est utilisé dans le cadre de la CMS. Il propose l'ajout de l'expression « et à la lumière des inscriptions existantes » après l'expression « Dans l'esprit du texte de la Convention » dans le second sous-paragraphe du paragraphe 3.2. Il propose également la suppression du mot « régulière » associé à la migration, car cela ne figure

pas dans le texte de la Convention pour la définition du terme « migration ». Cet ajout est également plus restrictif.

244. Mme Montgomery (Australie) déclare que le mot « régulière » a été ajouté pour compléter l'expression « cycliquement et de façon prévisible » (tirée du texte de la Convention et de la Résolution) afin d'exclure ce qu'elle appelle la migration « ponctuelle, aléatoire ».

245. M. Owoyesigire (Ouganda) soutient l'Allemagne en disant qu'une définition serait nécessaire pour le terme « régulière ». Il cite l'exemple des gorilles de montagne vivant aux frontières de l'Ouganda et du Rwanda, qui passent souvent quelques années dans un pays avant de passer quelques années dans un autre.

246. Mme Crockford (BirdLife International) déclare que le nouveau modèle a été testé avec une proposition qui pourrait être soumise à la COP12 pour l'inscription de *Numerius phaeopus alboaxillaris* à l'Annexe I. Les auteurs ont jugé les lignes directrices d'accompagnement très utiles. Les lignes directrices et le modèle sont également utilisés pour une proposition plurispécifique pour les vautours. Elle suggère de renforcer les orientations sur la valeur de l'inscription aux annexes de la CMS.

247. M. Spina (Président, Conseil scientifique de la CMS) déclare que la force unique de la CMS est qu'elle prend en compte la perspective géopolitique. Nous sommes confrontés à des moments difficiles et nous assistons aux effets du changement climatique sur le comportement des animaux migrateurs qui essaient de s'adapter. La CMS a adopté une approche pragmatique et a accepté le Gorille de montagne comme espèce migratrice. Une autre question porte sur une définition de l'expression « proportion significative » en termes de population de l'espèce. Il pense que plus l'approche adoptée par la CMS est souple, mieux c'est.

248. Le Président déclare que le modèle révisé a été adopté avec les modifications proposées par l'Allemagne et prie instamment tous les auteurs de propositions d'utiliser ce format, ce qui aidera certainement la COP à évaluer les propositions d'amendement des annexes.

18. Processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention

249. Le Président explique que le groupe de travail chargé du processus d'examen éventuel s'est réuni deux fois, et notamment au cours des deux jours ayant précédé la réunion du Comité permanent.

250. Mme Montgomery (Australie), en tant que Présidente du Groupe de travail sur l'élaboration d'un processus d'examen au titre de la CMS, présente un rapport d'étape. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois les 19 et 20 septembre 2016, avec la présence de représentants de quatre des cinq régions (l'Ouganda (Vice-Président) pour l'Afrique ; la France, la Suisse et la Norvège pour l'Europe ; l'Argentine pour la région Amérique centrale, du Sud et Caraïbes ; et l'Australie pour l'Océanie). Le Groupe de travail a examiné son mandat, a identifié les résultats souhaités sans exclure la possibilité de conserver le statu quo (l'option « zéro ») et a écouté les présentations de huit autres AME qui disposent déjà de mécanismes d'examen opérationnels.

251. La Présidente a préparé un document sur les meilleures pratiques et les leçons tirées des autres processus d'examen (ce document ([UNEP/CMS/Rev.Proc.1/Doc.01](#)) est disponible en ligne sur les pages dédiées du site Web de la CMS). À partir de ce document et des présentations des autres AME, les éléments positifs des mécanismes d'examen ont été identifiés et le Groupe de travail a clairement exprimé sa préférence pour un processus de facilitation et de soutien plutôt qu'un processus punitif.

252. Lors de la deuxième réunion, 14 Parties étaient présentes (l'Ouganda et l'Afrique du Sud pour l'Afrique ; l'Ukraine, la Norvège, la France et la Suisse pour l'Europe ; le Kirghizistan et la Mongolie pour l'Asie ; le Costa Rica, la Bolivie et l'Argentine pour la région Amérique centrale, du Sud et Caraïbes ; ainsi que l'Australie et les Philippines pour l'Océanie). Des représentants de deux AME (AEWA et Convention de Ramsar) étaient également présents pendant une certaine période. Les discussions ont été très productives et ont porté sur la façon dont les cas potentiels sont initiés et déclenchés, et sur l'organe pouvant s'en charger. Il a été convenu que deux options

seront présentées à la COP : le statu quo et un processus général de base avec des options permettant d'ajouter d'autres fonctionnalités.

253. Le Secrétariat préparera un document sur les travaux et les résultats du Groupe de travail pour la COP, qui sera transmis par voie électronique au Groupe de travail pour commentaires. Si la COP décide d'adopter un processus d'examen, il est suggéré que l'organisme chargé de superviser le processus élabore son propre mode de fonctionnement et fixe les seuils et les paramètres pour accepter les cas.

254. Le Président remercie l'Australie pour le rapport et pour avoir dirigé le Groupe de travail avec succès.

19 Examen des décisions

255. Mme Virtue (Secrétariat) présente le document [UNEP/CMS/StC45/Doc19.Rev.1](#) sur l'examen des décisions. Ce document et ses annexes sont inévitablement longs car la Convention examine 30 ans de résolutions et de recommandations.

256. La Résolution 11.6 demande de préparer une liste des résolutions qui devraient être retirées en totalité ou en partie. Le document [UNEP/CMS/StC45/Doc19.Rev.1](#) contient cinq annexes. L'annexe I énumère les résolutions qui ont déjà été remplacées ; l'annexe II celles qui pourraient être retirées dans leur intégralité ; l'annexe III, les résolutions et recommandations qui pourraient être retirées partiellement (cette catégorie est la plus problématique, puisqu'elle soulève la question de savoir comment traiter les dispositions restantes encore valables, dans certains cas il s'agit d'un seul paragraphe d'une résolution) ; l'annexe IV énumère les résolutions et recommandations qui doivent être conservées dans leur intégralité ; l'annexe V est un résumé des annexes I à IV. Le Comité permanent est prié d'examiner les annexes.

257. Le document contient également une suggestion de consolidation des résolutions. L'annexe VI contient un projet de résolution sur les actions concertées, qui fusionne les dispositions pertinentes de diverses résolutions existantes en un seul texte, pour examen à la COP12. Le Conseiller scientifique nommé par la COP pour les prises accidentelles est en train de mettre à jour et de regrouper de manière similaire toutes les dispositions existantes relatives aux prises accidentelles. Cette approche devrait devenir une pratique générale. Les dispositions de regroupement pourraient être prises au fur et à mesure que de nouvelles résolutions sont proposées ou un exercice complet d'examen pourrait être effectué si les ressources en personnel le permettent.

258. Le Secrétariat est également chargé, par la Résolution 11.6, de tenir un registre des résolutions. Actuellement, les résolutions sont disponibles sur le site Web de la CMS, classées par ordre chronologique et sous chaque COP plutôt que par sujet. Il est envisagé de définir certaines catégories. Si l'exercice complet d'examen est effectué, la longueur du registre sera réduite. Il y a aussi le modèle de la CITES, qui présente la liste de ses [résolutions](#) et [décisions](#) en ligne.

259. M. Lamarque (France) déclare que le consultant a produit un excellent travail avec ce long catalogue de résolutions et de recommandations. Le tri thématique des résolutions serait également utile et aiderait à rédiger les résolutions à venir. Il convient que, lors du retrait des résolutions, il est important de ne pas supprimer les dispositions utiles, et demande si un groupe de travail devrait être créé pour examiner cet aspect.

260. M. Entrup (OceanCare) demande que, si la proposition de la France visant à constituer un groupe de travail est acceptée, les observateurs puissent y participer.

261. Le Secrétaire exécutif estime que le Secrétariat a un mandat clair pour faire avancer les propositions. Il n'y a aucun commentaire sur les annexes, donc celles-ci seront présentées à la COP. Le Secrétariat fera de nouvelles suggestions sur le registre thématique. Il suggère qu'un groupe de travail de session soit créé à la COP, si cela s'avère nécessaire.

20 Synergies et partenariats

262. Mme Cerasi (Administratrice associée, Partenariats et collecte de fonds) présente un aperçu de la mise en œuvre de la Résolution 11.10, *Synergies et partenariats*, et de la Résolution 11.11, *Renforcement de la relation entre la Famille CMS et la société civile*.

263. La Famille CMS bénéficie du soutien de nombreuses autres organisations, ONG et OIG, pour des tâches telles que la coordination des MdE et la convocation de groupes de travail. Les détails complets figurent dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc19.Rev.1](#).

264. Le Secrétariat entretient des relations avec les institutions régionales, le PNUE et ses bureaux. Le Secrétariat de la CARICOM et les bureaux régionaux et sous-régionaux du PNUE ont, par exemple, aidé à organiser des ateliers de renforcement des capacités et des réunions pré-COP. Le Secrétariat de la CMS travaille en étroite collaboration avec le PNUE pour la mise en œuvre des résolutions adoptées à l'UNEA2 intégrant les objectifs et les activités de la CMS dans la Stratégie et le programme de travail à moyen terme du PNUE.

265. La 11^{ème} réunion du Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (*Biodiversity Liaison Group* - BLG) a été accueillie par la CMS en août 2016. Les principaux points à l'ordre du jour comprenaient les préparatifs des COP de la CITES et de la CDB et les résultats des processus liés à la synergie entre les conventions relatives à la biodiversité. En ce qui concerne l'augmentation de l'accès au financement du FEM pour d'autres AME, le Secrétariat indique que les conseils du Comité permanent sur les priorités de la CMS ont été transmis au Secrétariat de la CDB. Une notification a été émise encourageant les Points focaux nationaux de la CMS à assurer la liaison avec leurs homologues traitant de la CDB et à veiller à ce que ces conseils et toute autre disposition relative à la conservation des espèces migratrices soient pris en compte lors de toute négociation connexe à la prochaine COP13 de la CDB et dans l'élaboration du cadre quadriennal des priorités de programme pour la septième reconstitution (2018-2022) des ressources de la Caisse du FEM. Les membres régionaux du Comité permanent sont priés d'aider à faciliter ces contacts.

266. Dans le cadre de la CDB, un groupe consultatif informel a été constitué pour élaborer des options permettant d'améliorer les synergies et l'efficacité des conventions relatives à la biodiversité. Le Secrétariat contribue au processus et facilite la nomination des Parties à la CMS pour assister à l'atelier organisé par la CDB à Genève en 2016. Des représentants des Philippines et de l'Ukraine, présents au Comité permanent, ont participé à cet atelier.

267. En relation avec la [Résolution 11.11](#), deux notifications ont été publiées et des réponses ont été reçues de l'Australie et du Togo pour les Parties ainsi que de Wild Migration sous la forme d'une proposition de projet. Toutes les contributions découlant de ces consultations ont été regroupées et traduites en recommandations portant sur les niveaux national et international et figurent dans le document [UNEP/CMS/StC45/Doc.20](#) qui s'appuie également sur le rapport « Une affiliation naturelle » soumis à la COP11. Toutes les soumissions ont été incluses telles qu'elles ont été reçues, dans le document intitulé « Renforcement de la relation entre la Famille CMS et la société civile » [UNEP/CMS/StC45/Inf.1](#)) y compris une traduction de courtoisie dans les trois langues officielles. Les recommandations sont notamment les suivantes : explorer de nouvelles façons de faire rapport sur les activités de la société civile (le Secrétariat fait actuellement appel à des déclarations avant les réunions du Comité permanent et de la Conférence des Parties) ; encourager la participation des ONG aux processus et aux réunions de la CMS (il est souligné que Wild Migration suit à distance la réunion en cours) en développant un outil d'e-learning s'appuyant sur le Manuel destiné aux Points focaux nationaux ; et encourager le développement de plateformes nationales de la CMS au niveau national.

268. Il est fait appel aux orientations du Comité permanent afin que le Secrétariat puisse affiner sa soumission à la COP.

269. Mme Montgomery (Australie) se félicite des contributions des ONG et des organisations de la société civile aux travaux sur le terrain qui aident à mettre en œuvre la Convention. Elle se montre circonspecte vis-à-vis de la quantité de rapports demandés, car cela augmente inévitablement la charge de travail du Secrétariat. Elle demande des éclaircissements sur le type de matériel qui sera requis pour l'inclusion dans un kit d'outils d'e-learning et s'interroge sur l'idée

de plates-formes nationales de la CMS sachant que certains pays ont abandonné cette voie, sans penser que cela pourrait devenir une exigence.

270. M. Espinoza Herrera (Équateur) reconnaît la valeur de l'engagement des ONG et de la société civile, aux échelles nationale, régionale et internationale. En Équateur, les ONG sont invitées à participer à des journées nationales de sensibilisation. Cette approche signifie qu'aucun coût supplémentaire n'est engagé.

271. Le Secrétaire exécutif s'engage à affiner les recommandations en tenant compte des commentaires formulés par l'Australie et l'Équateur.

a. Coopération entre la CMS et la Convention de Ramsar

272. Borja Heredia (Chef, Espèces aviaires) présente le document [UNEP/CMS/StC45/Doc 20.1](#). Le projet de Programme de travail conjoint (JWP - *Joint Programme of Work*) a été discuté au Comité permanent de la Convention de Ramsar plus tôt cette année et reflète les activités entreprises par les pays. La version révisée met davantage l'accent sur les efforts des Parties.

273. Les exemples de coopération entre la CMS et la Convention de Ramsar comprennent le MdE Flamants des Andes, dont la première Réunion des Signataires a eu lieu à Cusco (Pérou) en avril 2016. Il existe également un potentiel de plus grande coopération sur les tortues marines et les requins.

274. M. Espinoza Herrera (Équateur) accueille favorablement le Programme de travail conjoint, en particulier l'accent mis davantage sur le travail de terrain. À cet égard, il est important de souligner le travail des ONG.

275. M. Lamarque (France) fait référence à un projet qui est pertinent pour la CMS, l'AEWA et la Convention de Ramsar et concerne la gestion intégrée des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique (Renforcement d'Expertise au Sud du Sahara sur les Oiseaux et leur Utilisation Rationnelle en faveur des Communautés et de leur Environnement - [RESSOURCE](#)). La FAO et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial ont signé l'accord de projet le 6 octobre 2016 et le travail débutera en 2017.

276. Le Président précise que le projet de Programme de travail conjoint avant le Comité a été approuvé par le Comité permanent de la Convention de Ramsar. Le Comité permanent de la CMS fait de même.

b. Coopération entre la CMS et la CITES

277. Mme Nobbe (Administratrice de programme CMS/CITES) déclare qu'il existe une coopération particulièrement étroite entre la CMS et la CITES et que son poste au service des deux Secrétariats est financé par le Gouvernement allemand. La CMS et la CITES ont plus de 500 espèces en commun. La CMS a participé à la réunion tenue à Addis-Abeba en août en préparation des COP de la CITES et de la CDB. Six des décisions adoptées à la COP de la CITES invitent la CMS à coopérer avec la CITES pour leur mise en œuvre ; ces décisions concernent les cétacés, les requins, le lycaon, le lion d'Afrique, les tortues marines et l'antilope saïga.

278. La CMS et la CITES travaillent sur le lion d'Afrique et un atelier a eu lieu à Entebbe avec un soutien financier des Gouvernements de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni qui a permis à un représentant de chacun des 32 États de l'aire de répartition d'être invité. Les deux tiers des participants étaient des Points focaux nationaux de la CITES et un tiers des Points focaux nationaux de la CMS. Il apparaît qu'au sein des administrations nationales, les Points focaux nationaux pour les deux Conventions ne dialoguent pas beaucoup les uns avec les autres. L'atelier d'Entebbe s'est concentré sur les mesures urgentes de conservation en Afrique et, dans ce contexte, sur la pertinence d'inscrire le lion d'Afrique aux annexes des deux conventions. Sans ces discussions, le compromis atteint à la CoP de la CITES n'aurait pas été possible. La réunion a également publié le « Communiqué d'Entebbe ».

279. M. Jones (Born Free) se félicite des efforts déployés pour identifier les domaines de collaboration entre la CMS et la CITES, mais souligne que le rôle de chaque Convention est

unique. Les critères d'inscription à chacune des conventions sont différents. L'inscription du lion à l'Annexe II de la CMS donnerait à la CMS un mandat d'action tout à fait distinct des problèmes commerciaux liés à l'inscription de l'espèce aux annexes de la CITES.

280. Mme Qwathekana (Afrique du Sud) fait référence au Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et indique qu'un projet de résolution sera préparé pour examen à la COP12 et se charge d'initier les consultations nécessaires. L'Afrique du Sud veut également initier une action sur le lycaon et d'autres espèces carnivores, sous la forme d'une « Initiative carnivores ».

281. Des projets de textes concernant l'éléphant d'Afrique et le lycaon sont ensuite présentés. Ils sont fondés sur les décisions adoptées à la CoP17 de la CITES, telles que la décision 28 du Comité 1, qui sont pertinentes pour la CMS et contiennent de légers amendements pour correspondre au contexte de la CMS. Après quelques modifications mineures de la formulation, les deux décisions, dont le texte figure en annexe 1, sont adoptées par la réunion.

21 Lieu et date de la 46^{ème} Réunion du Comité permanent

282. M. Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) confirme que la 46^{ème} réunion du Comité permanent aura lieu à Manille le matin du 22 octobre 2017. Le lieu précis doit encore être décidé et les membres du Comité permanent seront informés en temps voulu.

22 Autres questions

Cérémonie de signature de l'Accord de partenariat avec la Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et le développement écologique

283. Le Secrétaire exécutif présente Zhou Jinfeng, Secrétaire général de la Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et du développement écologique (CBCGDF - *China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation*). La signature de l'Accord de partenariat représente une nouvelle étape dans le renforcement des relations de la Convention avec la Chine.

284. Le Dr Zhou fait une brève présentation décrivant certains des travaux de la Fondation, tels que le CCAfa (*China Conservation Area for Something at Somewhere*), qui concerne les espèces migratrices, dont la Grande Outarde, la Mouette relique, la panthère des neiges, l'Érismature à tête blanche, la Petite Spatule, la Gazelle de Przewalski et les dauphins ; certains sujets d'intérêt pour la Convention sont également discutés. La Fondation participe également à la conservation ex situ et à la sensibilisation du public, et mène des campagnes sur des questions telles que l'arrêt de l'abattage illégal des oiseaux. Après la mise en œuvre de la Loi sur la protection de l'environnement de la Chine récemment révisée en 2015, l'équipe juridique de la Fondation, au nom du grand public, a soulevé des dizaines d'affaires de litiges environnementaux relatifs à la conservation. À travers des projets de propositions de politiques, la CBCGDF conseille les deux Assemblées - l'Assemblée populaire nationale (NPC - *National People's Congress*) et le Comité national de la réunion annuelle de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC - *Chinese People's Political Consultative Conference*) - sur l'adoption des lois et l'organisation de la toute première conférence en Chine pour examiner l'adhésion du pays à la CMS (voir point 9 de l'ordre du jour). La Fondation travaille en Asie de l'Est avec l'UICN afin de stimuler l'intérêt pour la Convention auprès d'autres pays de la région tels que la Fédération de Russie et la République de Corée.

285. Après cette présentation, M. Zhou et le Secrétaire exécutif signent l'Accord de partenariat.

Cérémonie de signature de l'Accord de partenariat avec OceanCare

286. Le Secrétaire exécutif présente Sigrid Lüber, Présidente de l'ONG suisse OceanCare, qui a mené de nombreux travaux présentant un intérêt pour la Famille CMS. OceanCare est déjà un partenaire reconnu de l'ACCOBAMS et a rejoint le Conseil économique et social des Nations Unies. L'organisation a une compréhension approfondie de bon nombre des menaces auxquelles sont confrontées les espèces inscrites aux annexes de la CMS.

287. Mme Lüber précise qu'elle connaît bien la CMS car elle travaille avec le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique sur des sujets tels que la « viande de brousse » aquatique, siège en tant que coprésidente du Groupe de travail conjoint CMS-ASCOBANS-ACCOBAMS, et a été impliquée dans le développement des Lignes directrices de la Famille CMS sur les études de l'impact environnemental (EIE) des activités génératrices de bruit dans le milieu marin. D'autres domaines dans lesquels les intérêts de la CMS et d'OceanCare coïncident comprennent la conservation de l'ours blanc, la pollution plastique et les débris marins.

288. Après cette présentation, Mme Lüber et le Secrétaire exécutif signent l'Accord de partenariat.

289. Aucune autre question n'est soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

23 Observations finales

290. Après les remerciements d'usage à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de la réunion, en particulier le Président, les membres des groupes de travail et des sous-comités, les participants, le personnel du Secrétariat, le Gouvernement hôte et les interprètes, la séance est levée à 14h33, le 10 novembre 2016.

Décision sur la conservation de l'éléphant d'Afrique

Le Comité permanent recommande que **les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique** rédigent un projet de résolution sur l'approbation et l'adoption du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique en tant que document directeur que les Parties à la CMS devront examiner lors de la mise en œuvre d'activités et d'initiatives visant à la conservation des éléphants d'Afrique, pour adoption par la CMS à sa douzième session de la Conférence des Parties. Cela renforcera et enrichira la collaboration entre la CITES et la CMS.

Décisions sur la conservation du lycaon (*Lycaon pictus*)

Le Comité permanent, ayant examiné le document CITES CoP17 Comité I. 28 :

- a. Encourage les Parties à partager des informations sur le commerce de l'espèce, y compris sur les niveaux du commerce et les sources des spécimens dans le commerce avec le Burkina Faso, avec l'assistance du Secrétariat de la CMS et dans le cadre du Programme de travail conjoint CITES-CMS.
- b. Encourage les États de l'aire de répartition, en coopération avec le Secrétariat de la CMS, l'UICN et d'autres organisations intéressées, à collaborer et à échanger les meilleures pratiques de conservation concernant la préservation et la restauration des populations de lycaon (*Lycaon pictus*), et invite en outre les États de l'aire de répartition à prendre des mesures aux niveaux national et régional, notamment en ce qui concerne : la conservation de l'habitat ; la mise en place de corridors écologiques pour lutter contre la fragmentation de l'habitat ; la gestion des maladies infectieuses ; la restauration des populations de proies ; les conflits homme / espèces sauvages ; et le commerce, y compris le commerce de spécimens élevés en captivité.
- c. Décide d'examiner à ses 48^{ème} et 49^{ème} réunions les rapports soumis par le Secrétariat et les États de l'aire de répartition et, le cas échéant, de recommander d'autres mesures à prendre.

Le Comité permanent recommande en outre que le Secrétariat de la CMS, en tenant compte des autres initiatives existantes, élabore un projet de résolution sur une initiative de conservation des carnivores d'Afrique en collaboration avec la CITES, pour la protection générale de ces espèces, pour adoption par la COP12 de la CMS.

**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES
CMS 45TH STANDING COMMITTEE**

Norway/Norvège/Noruega
(Chairman/Président/Presidente)

Mr. Øystein **STØRKERSEN**
Principal Advisor
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
N-7485 Trondheim
Norway
Tel: (+47 735) 80500
Fax: (+47 735) 80501
Email: oystein.storkersen@miljodir.no

Mongolia/Mongolie
(Vice-Chair/Vice-Président/Vice-Presidente)

Ms. Ariuntuya **DORJSUREN**
Senior officer, Climate change and International
cooperation division, Ministry of Environment
and Tourism
Government building 2 UN street 5/2
Ulaanbaatar 15160
Mongolia
Tel: (+976) 99044642
Email: ariuntuya@mne.gov.mn

MEMBERS/MEMBRES/MIEMBROS

AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA

South Africa/ Afrique du Sud/ Sudáfrica

Ms. Nopasika Malta **QWATHEKANA**
Senior Policy Adviser
International Advisory Services
Department of Environmental Affairs
Private Bag x447, Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27) 780936266
Email: mqwathekana@environment.gov.za

Ms. Humbulani **MAFUMO**
Deputy Director: Conservation Management
Department of Environmental Affairs
Private Bag x447, Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 399 3586
Email: hmafumo@environment.gov.za

Uganda/Ouganda

Mr. George **OWOYESIGIRE**
Ag. Asst. Commissioner Wildlife Conservation
Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities,
Nakasero, Box 4241, Kampala
Uganda
Tel: (+256) 773226841
Email: gowoyesigire@yahoo.com

ASIA

Mongolia / Mongolie

Represented by the Vice-Chair

ASIA

Kyrgyzstan / Kirghizistan / Kirguistán

Mr. Askar **DAVLETBAKOV**
Senior scientific staff member of the National
Science Academy
228 Toktogul str., Bishkek 720001
Kyrgyzstan
Tel: (+996) 550965108
Email: askar_davl@rambler.ru

EUROPE/EUROPE/EUROPA

France/Francia

Mr. François **LAMARQUE**
Chargé de mission pour les actions européennes
et internationales en faveur de la faune et de la
flore sauvage
Ministère de l'écologie, du développement durable
et de l'énergie – MEDDE
Tour Séquoia –
92055 La Défense CEDEX
France
Tel: (+33 1) 40813190
Email: francois.lamarque@developpement-durable.gouv.fr

Norway/Norvège/Noruega

Ms. Mette **SVENNINGSEN**
Advisor
The Norwegian Ministry of Climate
and Environment
Konglefarefaret 38, 1359 Eiksmarka
Norway
Tel: (+47) 91644001
Email: mette.svenningsen@kld.dep.no

Also represented by the Chair

Ukraine/Ucraina

Mr. Volodymyr **DOMASHLINETS**
Head of Fauna Protection Division
Ministry of Ecology and Natural Resources
of Ukraine
Mytropolyyta Vasylyya Lypkivskogo str. 35, Kyiv
3035
Ukraine
Tel: (+380 44) 206 31 27
Fax: (+380 44) 206 31 27
Email: domashlinets@menr.gov.ua;
vdomashlinets@yahoo.com

OCEANIA/OCEANIE

Australia/Australie

Ms. Narelle **MONTGOMERY**
Assistant Director
Department of the Environment
GPO Box 787, Canberra Act 2601
Australia
Tel: (+61) 2 6274 2818
Email: narelle.montgomery@environment.gov.au

SOUTH & CENTRAL AMERICA AND CARIBBEAN/AMÉRIQUE DU SUD ET CENTRALE ET CARAÏBES/ AMERICA DEL SUR Y CENTRAL Y EL CARIBE

Bolivia (Plurinational State of/Estado Plurinacional de) / Bolivie (État plurinational de)

Mr. Miguel Angel **MOLINA ARGANDOÑA**
Coordinador de Monitoreo y Evaluación de la
Gestión de Biodiversidad
Calle Crespo, Numero 2031, Cristo Rey,
La Paz-Bolivia
Bolivia
Tel: (+591 2) 2124221
Email: migangelmolarg@gmail.com

Costa Rica

Sra. Gina Giselle **CUZA JONES**
Gerente de Areas Silvestres Protegidas
Ministero de Ambiente y Energia
Limón, canton Central
Distrito primero, Costa Rica
Tel: (+506) 27950723
Fax: (+506) 83538662
Email: gina.cuza@sinac.go.cr;
ginacuza@hotmail.com

HOST COP11

Ecuador/Equateur

Mr. Eduardo **ESPINOZA HERRERA**
Head of Marine Monitoring Program at the
Galapagos National Park
Ministry of Environment
Av. Charles Darwin Parque Nacional Galapagos,
Puerto Ayora Galapagos
Ecuador
Tel: (+593) 993573255
Email: eespinoza@galapagos.gob.ec

HOST COP12

Philippines/Filipinas

Ms. Theresa Mundita **LIM**
Bureau Director
Biodiversity Management Bureau, Ninoy Aquino
Parks and Wildlife Center, Diliman, Quezon City,
1100
Philippines
Tel: (+63 2) 9204417
Email: munditalim@yahoo.com

Mr. Anson **TAGTAG**
Ecosystems Management Specialist and
Project Leader
Philippine Raptors Conservation Program
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAW)
Department of Environment and Natural
Resources
Aquino Parks and Wildlife Center, Diliman, Quezon
City, 1100
Philippines
Tel: (+6 32) 9258952/53
Email: anson_tagtag@yahoo.com

DEPOSITARY/DÉPOSITAIRE/DEPOSITARIO

Germany/Allemagne/Alemania

Mr. Gerhard **ADAMS**
Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation, Building and Nuclear Safety
(BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: (+49 228) 99 3052631
Fax: (+49 228) 99 3052684
Email: gerhard.adams@bmub.bund.de

Mr. Oliver **SCHALL**
Deputy Head of Division
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation, Building and Nuclear Safety
(BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: (+49 228) 99 3052632
Fax: (+49 228) 99 3052684
Email: oliver.schall@bmub.bund.de

Mr. Jürgen **FRIEDRICH**
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation, Building and Nuclear Safety
(BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: (+49 228) 99 3052662
Email: Juergen.friedrich@bmub.bund.de

Ms. Dana **WIEMANN**
Executive Officer
Federal Ministry for the Environment, Nature
Conservation, Building and Nuclear Safety
(BMUB)
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Tel: (+49 228) 99 3052663
Fax: (+49 228) 99 3052684
Email: dana.wiemann@bmbu.bund.de

OBSERVERS/OBSERVATEURS/OBSERVADORES**Party Observer****Estonia/Estonie**

Ms. Merike **LINNAMÄGI**
Senior Officer
Ministry of Environment
Narva mnt 7a, Tallinn, 15172
Estonia
Tel: (+372) 5513320
Email: merike.linnamagi@envir.ee

Mr. Merit **OTSUS**
Senior Officer
Ministry of Environment
Narva mnt 7a, Tallinn 15 172
Estonia
Tel: (+372) 6262 903
Email: merit.otsus@envir.ee

Mr. Riinu **RANNAP**
Advisor
Ministry of the Environment
Ädala 5-12, Tallinn 10614
Estonia
Tel: (+372) 5232732
Email: riinu.rannap@ut.ee

Mr. Hanno **ZINGEL**
Advisor
Ministry of the Environment
Narva mnt 7a, Tallinn 15172
Estonia
Tel: (+372) 5139079
Email: hanno.zingel@envir.ee

Malta/Malte

Ms. Anna **GUREVA**
Environment and Resources Authority
Hexagon House, Spencer Hill Marsa MRS 1441
Malta
Tel: (+356) 22923670
Email: anna-stranimova.gureva@era.org.mt

Monaco

Ms. Céline **VAN KLAVEREN-IMPAGLIAZZO**
Chef de Section
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat, Place de la Visitation, 98000
MONACO
Monaco
Tel: (+377) 98984470
Email: cevanklaveren@gouv.mc

**Slovakia/Slovaquie/Eslovaquia
Representing current EU Presidency**

Mr. Branislav **HRABKOVSKY**
Ministry for the Environment
Department of State Administration of Nature
Protection
Námestie L. Štúra 1, 812 35 Bratislava 1
Slovakia
European Union
Tel: (+421) 905998034
Email: branislav.hrabkovsky@enviro.gov.sk

**United Arab Emirates/Émirats arabes unis
/Emiratos Arabes Unidos**

Mr. Lahej **AL-MANSOORI**
Specialist- Terrestrial Threatened Species
and Habitats
PO Box 45553
Abu Dhabi
Tel: (+971) 506934250
Email: lahej.mansoori@ead.ae

Ms. Hiba **ALSHEHHI**
Biologist
P.O. Box 1509
Abu Dhabi
Tel: (+971) 55 5515788
Email: hodarwish@moccae.gov.ae

Chairs

Strategic Plan Working Group (SPWG)

Ms. Ines **VERLEYE**
Biodiversity Expert
Federal Public Service DG Environment
Place Victor Horta 40
1000 Brussels, Belgium
Tel: (+32 47) 8241345
Email: inesverleye@gmail.com

Scientific Council/Conseil scientifique/Consejo Cientifico

Mr. Fernando **SPINA**
Head of Science, Bird Migration Branch, Italian
Ringing Centre, ISPRA
CMS Scientific Council
Ispra, Area Avifauna Migratrice,
Via Ca Fornacetta 9
40064 Ozzano Emilia (Bo)
Italy
Tel: (+39 347) 3507032
Email: fernando.spina@isprambiente.it

IGO

UNEP/PNUM/NUMA

Mr. Jiri **HLAVACEK**
Special Advisor
Chief of the Environmental Governance and
Conventions Branch
Head of the MEA Support and Cooperation
United Nations Environment Programme (UNEP)
Block 1, Level 1, South Wing
P.O.Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (+254) 2076 23411
Email: jiri.hlavacek@unep.org

Mr. Didier **SALZMANN**
United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O.Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (+254) 702116165
Email : didier.salzmann@unep.org

NGO

BirdLife International

Ms. Nicola **CROCKFORD**
Principal Policy Officer
BirdLife International
RSPB, The Lodge, Sandy
Bedfordshire, SG19 2DL
United Kingdom
Tel: (+44) 7718116994
Email: nicola.crockford@rspb.org.uk

Born Free Foundation

Mr. Mark **JONES**
Programmes Manager Wildlife Policy
Broadlands Business Campus,
Langhurstwood Road
Horsham, RH12 4QP
United Kingdom
Tel: (+44) (0)1403 240170
Email: markj@bornfree.org.uk

China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation

Mr. Jinfeng **ZHOU**
Secretary-General
China Biodiversity Conservation and Green
Development Foundation
No.27 North West 3rd Ring Road
Beijing, P.R. China
Tel: (+86 10) 88431370
Email: jz@cbcqdf.org

Ms. Chen **ZHEN**
China Biodiversity Conservation and Green
Development Foundation
Jiuxianqiao, Chaoyang District
Beijing, P.R. China
Tel: (+49) 15221464421
Email: v7@cbcqdf.org

OceanCare

Mr. Nicolas **ENTRUP**
 Consultant
 OceanCare
 Herbeckstr.19/12, 1180 Vienna,
 Austria
 Tel: (+43) 6602119963
 Email: n.entrup@shiftingvalues.com

Ms. Sigrid **LUEBER**
 President
 OceanCare
 P.O. Box 372, CH-8820 Waedenswil
 Switzerland
 Tel: (+41 44) 7806688
 Email: slueber@oceancare.org

Wildlife Conservation Society

Ms. Sara Anne **MARK-WESTFALL**
 Director, Program Development
 Wildlife Conservation Society
 2300 Southern Blvd., Bronx,
 NY 10460, United States of America
 Tel: (+1 91) 73270475
 Email: amark@wcs.org

WWF-Germany

Mr. Guenter **MITLACHER**
 Director International Biodiversity Policy
 Reinhardtstrasse 18,
 10117 Berlin, Germany
 Tel: (+49 30) 311 777 200
 Email: guenter.mitlacher@wwf.de

**CMS Agreements and MOUs/Accords et Mémorandums d'Entente de la CMS/
 CMS Acuerdos y Memorandos de Entendimiento**

AEWA

UNEP/AEWA Secretariat
 Platz der Vereinten Nationen 1
 53113 Bonn, Germany
 Tel: (+49 228) 815 2455
 Email: aewa.secretariat@unep-aewa.org

Mr. Jacques **TROUVILLIEZ**
 Executive Secretary
 Tel.: (+49 228) 815 2414
 Email: Jacques.Trouvilliez@unep-aewa.org

Mr. Sergey **DERELIEV**
 Technical Officer
 Tel.: (+49 228) 815 2415
 Email: sergey.dereliev@unep-aewa.org

ASCOBANS

UNEP/ASCOBANS Secretariat
 Platz der Vereinten Nationen 1
 53113 Bonn, Germany

Ms. Heidrun **FRISCH-NWAKANMA**
 Associate Coordinator
 Tel.: (+49 228) 815 2418
 Email: heidrun.frisch@ascobans.org

**COMMON WADDEN SEA SECRETARIAT
 (CWSS)**

CWSS Secretariat
 Mr. Rüdiger **STREMPPEL**
 Executive Secretary
 Virchowstrasse 1
 26382 Wilhelmshaven, Germany
 Tel: (+49 4421) 910812
 Email: stempel@waddensea-secretariat.org

EUROBATS

UNEP/EUROBATS Secretariat
 Platz der Vereinten Nationen 1
 53113 Bonn, Germany
 Fax: (+49 228) 815 2445
 Email: eurobats@eurobats.org

Mr. Andreas **STREIT**
 Executive Secretary
 Tel.: (+49 228) 815 2420
 Email: andreas.streit@eurobats.org

UNEP/CMS Secretariat / Secrétariat PNUE/CMS / Secretaría PNUMA/CMS

UNEP/CMS Secretariat
 Platz der Vereinten Nationen 1
 53113 Bonn, Germany
 Tel.: (+49 228) 815 2401
 Fax: (+49 228) 815 2449
 Email: cms.secretariat@cms.int

Mr. Bradnee **CHAMBERS**
 Executive Secretary
 Tel: (+49 228) 815 2410
 Email: bradnee.chambers@cms.int

Mr. Bert **LENTEN**
 Deputy Executive Secretary
 Acting Head of Terrestrial Species team
 Tel.: (+49 228) 815 2407
 Email: Bert.lenten@cms.int

Mr. Marco **BARBIERI**
 Scientific Adviser
 Tel.: (+49 228) 815-2498
 Email: marco.barbieri@cms.int

Ms. Laura **CERASI**
Associate Programme Officer
Fundraising and Partnerships
Tel.: (+49 228) 815 2483
Email: laura.cerasi@cms.int

Mr. Borja **HEREDIA**
Head of Avian Species team
Tel.: (+49 228) 815 2422
Email: borja.heredia@cms.int

Mr. Florian **KEIL**
Common Information Unit
Tel.: (+49 228) 815 2451
Email: florian.keil@unep-aewa.org

Ms. Veronika **LENARZ**
Senior Public Information Assistant
Tel.: (+49 228) 815 2409
Email: veronika.lenarz@cms.int

Ms. Clara **NOBBE**
CMS/CITES Programm Officer
Tel : (+49 228) 815-2495
Email : clara.nobbe@cms.int

Ms. Andrea **PAULY**
Associate Programme Officer, Sharks
Tel: (+49 228) 815-2477
Email: andrea.pauly@cms.int

Ms. Sandra **RÜCKER**
Administration and Fund Management Officer
Tel.: (+49 228) 815 2496
Email: sandra.ruecker@cms.int

Mr. Tilman **SCHNEIDER**
Associate Programme Officer
Tel: (+49 228) 815 2436
Email: tilman.schneider@cms.int

Mr. Robert **VAGG**
Report Writer
Tel: (+49 228) 815 2476
Email: Robert.vagg@cms.int

Ms. Melanie **VIRTUE**
Head of Aquatic Species team
Tel.: (+49 228) 815 2462
Email: Melanie.virtue@cms.int

CMS Abu Dhabi Office
c/o Environment Agency
Al Mamoura, PO Box 45553
45553 Abu Dhabi, United Arab Emirates
Tel: (+971 2) 6934 437

Mr. Lyle **GLOWKA**
Executive Coordinator
Tel: (+971) 6934 472
Email: lyle.glowka@cms.int

External Consultants

Mr. Dave **PRITCHARD**
Consultant
20 Burswell Avenue, Hexham, NE46 3JL
United Kingdom
Tel: (+44 1434) 608842
Email: davepritchard@care4free.net

INTERPRETERS/INTERPRÈTES/INTÉRPRETES

Ms. Angelika Haarkamp

Ms. Caroline Bechtold

Ms. Dorothee Schwolgin

Ms. Viviana Puhlmann

Ms. Sabine Kohl

Ms. Ines de Chavarria